

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

DU MARCHE PUBLIC DE

FOURNITURES

AYANT POUR OBJET

**“FOURNITURE D’ARTICLES DE BUREAU ET
DE PAPETERIE DURABLES DESTINES AUX
MEMBRES DU PERSONNEL DE BRUXELLES
ENVIRONNEMENT SOUS LA FORME D’UNE
CENTRALE D’ACHAT POUR LES
ADMINISTRATIONS BRUXELLOISES.”-**
2022K0258

PROCÉDURE OUVERTE

Pouvoir adjudicateur

Bruxelles Environnement

Auteur de projet

Bruxelles Environnement , Olivia De Vos
Avenue du port 86C/3000 à 1000 Bruxelles

Table des matières

I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	5
I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ	5
I.2 IDENTITÉ DE L'ADJUDICATEUR	5
I.3 PROCÉDURE DE PASSATION	6
I.4 FIXATION DES PRIX.....	6
I.5 MOTIFS D'EXCLUSION ET SÉLECTION QUALITATIVE	7
I.6 FORME ET CONTENU DES OFFRES.....	10
I.7 DÉPÔT DES OFFRES.....	11
I.8 OUVERTURE DES OFFRES.....	12
I.9 DÉLAI DE VALIDITÉ	12
I.10 CRITÈRES D'ATTRIBUTION.....	12
I.11 VARIANTES	20
I.12 OPTIONS.....	20
I.13 CHOIX DE L'OFFRE	20
II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES	22
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT	22
II.2 SOUS-TRAITANTS.....	22
II.3 ASSURANCES	23
II.4 CAUTIONNEMENT	23
II.5 CLAUSE DE RÉEXAMEN : RÉVISIONS DE PRIX.....	23
II.6 DURÉE ET DÉLAI DE LIVRAISON	25
II.7 DÉLAI DE PAIEMENT.....	26
II.8 MODALITÉS DE FACTURATION.....	26
II.9 DÉLAI DE GARANTIE.....	27
II.10 RÉCEPTION PROVISOIRE.....	27
II.11 RÉCEPTION DÉFINITIVE.....	27
II.12 RESSORTISSANTS D'UN PAYS TIERS EN SÉJOUR ILLÉGAL	27
II.13 RÉMUNÉRATION DUE À SES TRAVAILLEURS	28
II.14 CLAUSE DE RÉEXAMEN - CESSIION D'ACTIVITÉ	29
II.15 CLAUSE DE RÉEXAMEN BASÉE SUR L'ARTICLE 2044 DU CODE CIVIL RELATIF AUX TRANSACTIONS.....	29
II.16 CLAUSES DE RÉEXAMEN - SUSPENSION DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	29
II.17 PÉNALITÉS SPÉCIALES.....	30
II.18 CONTRÔLE	31
III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES.....	32
III.1 LOT 1 – ARTICLES DE BUREAU ; LOT 3 – PAPIER ET ENVELOPPES ; LOT 4 – ENVELOPPES AVEC LOGO.....	34
III.2 LOT 5 - ARTICLES DE BRANDING.....	34
III.3 CRITERES MATERIAUX D'EMBALLAGE	36
III.4 CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX	37
III.5 RÉUNION KICK-OF ET DE SUIVI	37
III.6 INDISPONIBILITÉ ARTICLES.....	37
ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE.....	40
ANNEXE B : INVENTAIRE.....	44

Auteur de projet

Nom : Bruxelles Environnement
Adresse : Avenue du port 86C/3000 à 1000 Bruxelles
Personne de contact : Madame Olivia De Vos
Téléphone : /
E-mail : odevos@leefmilieu.brussels

Réglementation en vigueur

1. Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code du bien-être au travail.
6. Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Déroptions, précisions et commentaires

néant

TRÈS IMPORTANT - SIGNATURE DE L'OFFRE

L'article 43 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 stipule que le rapport de dépôt doit être signé. Pour rappel, dans ce cas, un scan de signature n'est pas une signature valable.

L'article 44, §1, de l'arrêté royal du 18 avril 2017 stipule que l'offre doit être signée par la ou les personne(s) compétente(s) ou habilitée(s) à engager le soumissionnaire.

Le pouvoir adjudicateur souhaite attirer l'attention des soumissionnaires sur trois remarques essentielles relatives à cette disposition légale :

1° Lorsque l'offre est déposée par une personne morale : selon l'Exposé des motifs de la loi introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses :

La décision de soumissionner à un marché public ou d'intenter une procédure d'annulation devant la Cour constitutionnelle ou le Conseil d'État peuvent relever de la gestion journalière.

Par conséquent, un administrateur délégué (c'est-à-dire un administrateur auquel a été confié le pouvoir de gestion journalière) ou toute autre personne à qui a été confiée la gestion journalière est, en tant que délégué à la gestion journalière, compétent pour signer une offre ou donner procuration à une autre personne pour signer une offre relative à un marché public si une des conditions suivantes existe :

- la remise de l'offre n'excéderait pas les besoins de la vie quotidienne de la société. Par exemple, si la société remet un nombre (très) important d'offres par an ;
- la remise de l'offre représenterait un intérêt mineur et ne justifierait pas l'intervention de l'organe d'administration ;
- la remise de l'offre répondrait à un besoin urgent de la société, ce qui ne permettrait pas de faire intervenir l'organe d'administration).

Si aucune de ces conditions n'est remplie, la décision de soumissionner à un marché public sort de la notion de gestion journalière. Ainsi, l'administrateur-délégué ou toute autre personne à qui a été confiée la gestion journalière ne pourra plus signer valablement l'offre.

Le pouvoir adjudicateur insiste sur l'importance pour les soumissionnaires de consulter la loi et les statuts de la personne morale afin de déterminer la ou les personne(s) disposant du pouvoir de représentation en la matière.

Une offre non signée ou signée par une personne qui n'est pas compétente pour représenter le soumissionnaire doit en principe être écartée.

2° Lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques : l'obligation de signature de l'offre par la ou les personne(s) compétente(s) ou habilitée(s) à engager le soumissionnaire, s'applique à chaque participant. L'offre même doit donc obligatoirement être signée par au moins un représentant de chaque participant, ou par un mandataire de l'association, qui a le pouvoir de représenter chaque membre, et qui doit obligatoirement signer en qualité de mandataire de l'association, et non pas uniquement en qualité de représentant d'un des membres du groupement.

3° Lorsque le pouvoir adjudicateur impose l'introduction d'une offre électronique, celle-ci doit être signée électroniquement par la ou les personne(s) compétente(s) ou habilitée(s) à engager le soumissionnaire. Une signature scannée sur un document joint à l'offre électronique n'a aucune valeur à l'égard de l'article 44, §1, de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 17 juin 2016 et à l'arrêté royal du 18 avril 2017 et leurs modifications ultérieures.

I.1 Description du marché

Objet des fournitures : Fourniture d'articles de bureau et de papeterie durables destinés aux membres du personnel de Bruxelles Environnement sous la forme d'une centrale d'achat pour les administrations bruxelloises.

Commentaire : Dans le présent cahier des charges, Bruxelles Environnement vise l'achat d'articles de bureau et de papeterie fabriqués en matériaux écologiques et selon des procédés écologiques. Bruxelles Environnement fait office de centrale d'achat pour les administrations bruxelloises. Les articles sont par ailleurs aussi destinés aux membres du personnel de son administration.

Lieu de livraison : Parc de Woluwe, avenue du Parc de Woluwe 68 à 1000 Bruxelles

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "Articles de bureau"

Lot 2 "Matériel de bricolage"

Lot 3 "Papier et Enveloppes"

Lot 4 "Enveloppes avec logo"

Lot 5 "Articles de branding"

- Le lot 5 est disponible uniquement pour Bruxelles Environnement

I.2 Identité de l'adjudicateur

Bruxelles Environnement
Avenue du port 86C/3000
1000 Bruxelles

En application de l'article 2, 6^oa et 7^oa de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, Bruxelles Environnement intervient en qualité de centrale d'achat au sens où elle acquiert des fournitures et/ou des services destinés aux pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices.

Le pouvoir adjudicateur bénéficiaire est toute unité qui passe une commande. Il peut s'agir de Bruxelles Environnement ou d'une autre autorité locale et/ou régionale.

Une commande passée par le pouvoir adjudicateur bénéficiaire engage uniquement celui-ci. Bruxelles Environnement ne peut être tenue responsable de problèmes survenant dans le cadre d'une demande au nom d'une autre autorité locale ou régionale.

Les services suivants sont considérés comme des pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires et peuvent passer des commandes via cette centrale d'achat : les communes et centres de protection sociale, les services dépendant du Gouvernement et du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, les institutions d'intérêt social de la Région, les cabinets des Ministres et Secrétaires d'Etat du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, et les parastataux régionaux, mais aussi la Commission communautaire

française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire commune, ainsi que leurs services, à condition que leurs organes respectifs soient d'accord, de même que tout organisme de droit public ou personne, qui en raison de son financement, du contrôle exercé sur sa gestion ou de la composition de ses organes, dépend d'une des entités reprises supra, et est donc soumise à la législation relative aux marchés publics en vertu de l'article 2, 1°, c) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Le lot 5 est disponible uniquement pour Bruxelles Environnement

En ce qui concerne l'exécution de l'accord-cadre et des marchés subséquents, chaque pouvoir adjudicateur bénéficiaire est responsable de l'exécution des commandes qui le concernent.

Cela implique plus précisément que cette autorité passe directement commande auprès de l'adjudicataire, contrôle les lettres de créance éventuelles de celui-ci et paie les factures correspondantes dans le délai fixé par le cahier des charges.

I.3 Procédure de passation

Le marché est passé par procédure ouverte.

I.4 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à bordereau de prix.

Le marché à bordereau de prix est celui dans lequel les prix unitaires des différents postes sont forfaitaires et les quantités, pour autant que des quantités soient déterminées pour les postes, sont présumées ou exprimées dans une fourchette. Les postes sont portés en compte sur la base des quantités effectivement commandées et mises en oeuvre.

Le marché est attribué sur base des prix unitaires mentionnés dans l'offre. Au moment de la rédaction des conditions du présent marché, le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de fournitures dont il aura besoin. En conséquence, les quantités présumées indiquées au cahier des charges régissant le présent marché sont à titre purement indicatif, elles n'engagent nullement l'administration. Dès lors, l'adjudicataire ne pourra réclamer aucune indemnité dans le cas où les quantités présumées ne seraient pas atteintes.

Chaque appel individuel fera l'objet d'un bon de commande.

I.5 Motifs d'exclusion et sélection qualitative

L'opérateur économique produit le Document unique de marché européen, qui consiste en une déclaration sur l'honneur propre actualisée et qui est accepté par le pouvoir adjudicateur à titre de preuve a priori en lieu et place des documents ou certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que l'opérateur économique concerné :

1° ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016;

2° répond aux critères de sélection applicables qui ont été établis conformément à l'article 71 de la loi du 17 juin 2016;

Marche à suivre pour compléter le DUME :

- Rendez-vous sur le site <https://dume.publicprocurement.be>, et choisissez votre langue.
- A la question 'Qui êtes-vous', répondez 'Je suis un opérateur économique'.
- A la question 'Quelle action souhaitez-vous effectuer ?', répondez 'Générer réponse'.
- Complétez votre pays et cliquez sur suivant.
- Remplissez les parties suivantes du DUME :

o Partie I : Informations concernant la procédure de passation et de marché et le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice

• Informations concernant la publication :

• 'Numéro de l'avis dans le JO S' : indiquez le numéro de l'avis du présent marché paru au Journal officiel de l'Union européenne. Celui-ci se présente sous le format suivant : XXXX/X XXX-XXXXXX.

• 'Journal officiel national' : indiquez le numéro de l'avis du présent marché paru au Bulletin des adjudications belge. Celui-ci se présente sous le format suivant : XXXX-XXXXXX.

• Identité de l'acheteur :

• 'Nom officiel' : indiquez « Bruxelles Environnement ».

• 'Pays' : choisissez « Belgique ».

• Informations relatives à la procédure de passation de marché :

• 'Type de procédure' : choisissez « Procédure ouverte ».

• 'Titre' : indiquez « Fourniture d'articles de bureau et de papeterie durables destinés aux membres du personnel de Bruxelles Environnement sous la forme d'une centrale d'achat pour les administrations bruxelloises ».

• 'Brève description' : Laissez cette case vide.

• 'Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (le cas échéant)' : indiquez « 2022K0258 ».

o Partie II : Informations concernant l'opérateur économique

• **Informations concernant l'opérateur économique** : fournissez de la manière la plus précise possible les informations demandées. Votre attention est attirée spécifiquement sur les deux questions suivantes :

• 'L'opérateur économique participe-t-il à la procédure de passation de marchés avec d'autres' : Indiquez « oui » seulement si vous introduisez votre demande de participation / votre offre avec un ou plusieurs autres opérateurs économiques. Ces opérateurs économiques doivent déposer la demande de participation / l'offre avec vous. Il ne doit pas s'agir de simples sous-traitants.

• 'S'il y a lieu, indiquez l'ou les lots que l'opérateur économique souhaite soumettre à la procédure de passation de marché' : le présent marché n'est pas divisé en lots. Il n'y a donc rien à indiquer dans cette case.

• **Informations relatives aux représentants de l'opérateur économique** : Si le candidat / soumissionnaire est une personne physique, les renseignements à fournir ici sont les siennes. Si le candidat / soumissionnaire est une personne morale, les informations à fournir ici concernent la (les) personne(s) physique(s) habilitée(s) à représenter le candidat / le soumissionnaire personne morale en dehors des limites de la gestion journalière. L'identité de cette (ces) personne(s) physique est généralement définie par les statuts du candidat / soumissionnaire personne morale. S'il s'agit, par exemple, de deux administrateurs, il convient de fournir les informations relatives à chacun d'eux.

Pour ajouter une personne cliquez sur l'onglet « + » à droite du titre 'Informations relatives aux représentants de l'opérateur économique'.

- *Informations relatives aux capacités d'autres entités* : Cliquez sur « oui » si vous faites appel à la capacité d'une ou plusieurs entités pour vous aider à remplir les critères de sélection qualitative fixés par le présent cahier spécial des charges. Ces entités peuvent être des sous-traitants mais ce n'est pas obligatoire. Ces entités ne sont pas les opérateurs qui participent éventuellement à la procédure de passation de marché avec vous. Pour ces opérateurs, il convient de se reporter à la question précédente (cf. supra). Notez que chaque entité à la capacité de laquelle vous faites appel devra remplir son propre DUME, en suivant les présentes instructions, et ce DUME devra être joint à votre candidature / votre offre.

- *Informations relatives aux sous-contractants aux capacités desquels l'opérateur économique n'a pas recours* : Indiquez ici si vous entendez faire appel à des sous-traitants à la capacité desquels vous ne faites pas appel. Si vous indiquez « oui », précisez, dans la ligne inférieure, l'identité des sous-traitants que vous connaissez déjà.

o Partie III : Motifs d'exclusion :

- *Motifs liés à des condamnations pénales* : Répondez à chaque question en fournissant, en outre, les informations complémentaires qui seront requises au cas où vous répondriez « oui » à l'une d'entre elles.

- *Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale* : Répondez à chaque question en fournissant, en outre, les informations complémentaires qui seront requises au cas où vous répondriez « oui » à l'une d'entre elles.

- *Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle* : Répondez à chaque question en fournissant, en outre, les informations complémentaires qui seront requises au cas où vous répondriez « oui » à l'une d'entre elles.

- *Motifs d'exclusion purement nationaux* : Dans le cadre du présent marché, ce motif d'exclusion vise votre éventuelle condamnation pour occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Si vous avez été condamné pour ce motif, sélectionnez « oui » et répondez en outre aux questions complémentaires qui s'afficheront. Si vous n'avez pas été condamné pour ce motif, répondez « non ».

o Partie IV : Critères de sélection : A la question 'Souhaitez-vous utiliser les critères de sélection A à D ?' répondez « oui ». Dans la suite du présent cahier spécial des charges figurent les critères de sélection du marché. Suivez les instructions qui figurent en dessous de chacun d'eux pour remplir les parties pertinentes de la partie IV du DUME. Ne remplissez que ces parties-là.

o Partie V : Réduction du nombre de candidats qualifiés : Aucune réduction du nombre de candidats qualifiés n'est prévue dans le cadre du présent marché. La réponse qui sera fournie à cette réponse est donc sans importance.

o Partie VI : Déclaration finale : Fournissez les renseignements demandés

- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que vous pouvez télécharger au format PDF et/ou xml pour être fourni électroniquement avec votre offre.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables.

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion)

* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

Capacité économique et financière du soumissionnaire (critères de sélection)

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

N°	Critères de sélection	Exigences minimales
1	Une déclaration relative au chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles, en fonction de la date de constitution ou de la date à laquelle l'opérateur économique a commencé son activité, pour autant que les chiffres d'affaires concernés soient disponibles.	L'attestation du chiffre d'affaires d'un des 3 derniers exercices comptables, d'un montant annuel moyen de 600.000,00 euros TVAC pour le lot 1. Ce montant est basé sur les administrations participantes et le pouvoir adjudicateur. L'attestation du chiffre d'affaires d'un des 3 derniers exercices comptables, d'un montant annuel moyen de 30.000,00 euros TVAC pour le lot 2. Ce montant est basé sur les administrations participantes et le pouvoir adjudicateur. L'attestation du chiffre d'affaires d'un des 3 derniers exercices comptables, d'un montant annuel moyen de 100.000,00 euros TVAC pour le lot 3. Ce montant est basé sur les administrations participantes et le pouvoir adjudicateur. L'attestation du chiffre d'affaires d'un des 3 derniers exercices comptables, d'un montant annuel moyen de 30.000,00 euros TVAC pour le lot 4. Ce montant est basé sur les administrations participantes et le pouvoir adjudicateur. L'attestation du chiffre d'affaires d'un des 3 derniers exercices comptables, d'un montant annuel moyen de 30.000,00 euros TVAC pour le lot 5.

Ces critères de sélection s'appliquent à tous les lots.

Le document "Sélection qualitative" a été ajouté aux annexes afin que ce soit plus facile pour le soumissionnaire d'y répondre.

Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

N°	Critères de sélection	Exigences minimales
1	Une liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.	pour les lots 1 et 2, au moins 3 références d'un montant minimum de 25.000 euros HTVA par an pour chacune, datant de 3 ans maximum par rapport à la remise de la présente offre pour les lots 3 et 4, au moins 3 références d'un montant minimum de

		6.000 euros HTVA par an pour chacune, datant de 3 ans maximum par rapport à la remise de la présente offre pour le lot 5, au moins 3 références d'un montant minimum de 3.000 euros HTVA par an, datant de 3 ans maximum par rapport à la remise de la présente offre.
--	--	--

Ces critères de sélection s'appliquent à tous les lots.

Le document "Sélection qualitative" a été ajouté aux annexes afin que ce soit plus facile pour le soumissionnaire d'y répondre.

I.6 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en néerlandais ou français et complète l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Les offres étant transmises par des moyens électroniques, le rapport de dépôt de l'offre doit être revêtu d'une signature électronique qualifiée.

Lorsque le rapport de dépôt est signé par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie scannée de la procuration.

Si l'offre n'est pas remise par voie électronique, tous les documents doivent être datés et signés par le soumissionnaire ou son mandataire.

Dans l'hypothèse où l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionnera clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joindra à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé lui accordant ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modifications, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Cette disposition ne s'applique pas si l'offre et ses annexes sont signées électroniquement.

Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

Modification des quantités présumées

Le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les soumissionnaires à corriger dans les offres les erreurs relatives à l'estimation des quantités présumées.

Documents à joindre

- Le soumissionnaire joint à son offre :
- Le formulaire de soumission, dûment complété, daté et signé, accompagné de l'inventaire ;
- Les documents demandés dans le cadre des motifs d'exclusion ou la sélection qualitative ;
- Un extrait de casier judiciaire ;
- En cas d'association momentanée ou de groupement sans personnalité juridique, l'engagement solidaire des personnes physiques ou morales ainsi que la désignation du représentant de l'association vis-à-vis du pouvoir adjudicateur ;
- Copie de l'acte authentique ou sous-seing privé accordant le pouvoir de signature de l'offre et/ou de représentation du soumissionnaire ou, à défaut, l'indication du numéro des annexes du Moniteur belge qui a publié ce(s) pouvoir(s).
- Dans le cas où l'offre serait signée par l'administrateur-délégué ou toute autre personne à qui a été confiée la gestion journalière, tout élément permettant au pouvoir adjudicateur de vérifier que la signature de l'offre rentre dans le cadre de la gestion journalière du soumissionnaire (voir conditions reprises au point « TRES IMPORTANT – signature de l'offre » repris en tête du présent cahier spécial des charges.

I.7 Dépôt des offres

Seules les offres qui sont introduites au plus tard avant le _____ via le site internet e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/> seront acceptées par le pouvoir adjudicateur. Le site internet e-Tendering garantit le respect des conditions établies par l'article 14, §7 de la loi du 17 juin 2016.

Il y a lieu de remarquer que l'envoi d'une offre par e-mail ne répond pas à ces conditions. Dès lors, il n'est pas autorisé d'introduire une offre par ce moyen.

Par le seul fait de présenter une offre par des moyens électroniques, le soumissionnaire accepte que les données découlant du fonctionnement du dispositif de réception de son offre soient enregistrées.

Plus d'informations peuvent être obtenues sur le site : <http://www.publicprocurement.be> ou via le numéro de téléphone du helpdesk du service e-Procurement : +32 (0)2 740 80 00.

L'offre ne peut pas être introduite sur papier.

Par l'introduction d'une offre, les soumissionnaires acceptent sans condition le contenu du cahier des charges et des autres documents relatifs au marché, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans le cahier des charges et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Lorsqu'un soumissionnaire formule une objection à ce sujet ou lorsqu'il découvre des erreurs ou des omissions dans les documents du marché, telles qu'elles rendent impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, il les signale immédiatement par écrit et par courrier recommandé, et ce, au plus tard 10 jours avant la date et l'heure limites d'introduction des offres.

I.8 Ouverture des offres

Date : Voir l'avis de marché.

Les offres sont introduites électroniquement, il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

I.9 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

I.10 Critères d'attribution

Les critères suivants sont d'application lors de l'attribution du marché :

N°	Description	Gewicht
Lot 1 (Articles de bureau)		1000
1	Prix	500
	<i>Règle de trois ; Score offre = (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre) * poids du critère prix</i>	
2	Pourcentage catalogue	50
	<i>Le soumissionnaire indique un pourcentage catalogue unique. Si ce n'est pas le cas, le pourcentage catalogue le plus bas sera retenu. Règle de trois ; Score offre = (pourcentage de l'offre / pourcentage le plus élevé) * poids du critère prix</i>	
3	Webshop	50
	Le soumissionnaire est tenu de proposer un webshop au pouvoir adjudicateur et aux administrations participantes. <i>Des points supplémentaires sont toutefois attribués si les points suivants sont proposés :</i> ▪ <i>Webshop personnalisé et qualité de celui-ci (/25): Le fournisseur crée un webshop personnel avec les articles repris dans l'inventaire et les prix qui y sont mentionnés.</i> ○ <i>Convivialité (/5);</i> ○ <i>données de livraison (p.ex. : bons de livraison, factures, historique des commandes, ...) (/10)</i> ○ <i>possibilité d'octroyer un budget : limiter le volume de commande afin de rester dans les limites du budget imparti (/10)</i> ▪ <i>Proposition d'un mini-catalogue (/25) : Le pouvoir adjudicateur et les administrations participantes déterminent elles-mêmes si elles ont accès uniquement à l'inventaire, à l'ensemble du catalogue ou à une partie de l'assortiment. Dans le dernier cas, le soumissionnaire doit pouvoir proposer un mini-catalogue dans le webshop garantissant que le(s) utilisateur(s) peut/peuvent chercher et commander uniquement dans l'assortiment qu'il(s) a/ont défini.</i> <i>Les articles ne faisant pas partie de l'inventaire sont mentionnés par une voie distincte, avec application immédiate du pourcentage de réduction sur les prix du catalogue.</i>	
4	Gestion et neutralisation des émissions CO2	100

4.1	Bilan Carbone	40
	Est évalué la mise en place d'un bilan carbone	
4.1.1	Mise en place d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre par catégorie de produit ou par produit, basé une étude ACV (norme ISO 14040) ou une empreinte carbone produit (Norme ISO 14067) ou "Bilan Produit®" ou équivalent <u>Méthode d'évaluation :</u> Règle de trois sur base du nombre d'articles ayant une empreinte carbone. <u>Remarque :</u> Si la catégorie de produit fait l'objet du bilan, tous les articles appartenant à cette catégorie seront comptabilisés. <u>En ce qui concerne l'équivalence :</u> Le soumissionnaire peut fournir toute autre garantie, certification ou moyen de preuve approprié démontrant le respect des exigences liées à la méthode mentionnée supra pour autant que la garantie, la certification ou les preuves soient délivrées par une organisation indépendante. Le soumissionnaire ne pourra se contenter d'attester simplement de son équivalence avec celle-ci.	20
4.1.2	Mise en place d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, avec des objectifs de réduction, basé sur la méthode Bilan Carbone ® de l'ADEME scope 3, la norme ISO 14064-1, le GHG protocole, ou équivalent <u>Méthode d'évaluation :</u> Bilan scope 3 : 20 points Pas de bilan réalisé : 0 point <u>En ce qui concerne l'équivalence :</u> Le soumissionnaire peut fournir toute autre garantie, certification ou moyen de preuve approprié démontrant le respect des exigences liées à la méthode mentionnée supra pour autant que la garantie, la certification ou les preuves soient délivrées par une organisation indépendante. Le soumissionnaire ne pourra se contenter d'attester simplement de son équivalence avec celle-ci.	20
4.2	Compensation CO2	30
	Est évalué la mise en place d'une compensation CO2	
4.2.1	Compensation des livraisons dans le cadre du marché <u>Méthode d'évaluation :</u>	10

	Le soumissionnaire compense l'ensemble des livraisons : 20 points Le soumissionnaire ne compense pas les livraisons : 0 point <u>Remarque :</u> Pour bénéficier des points attribuables en vertu de ce critère, le soumissionnaire devra, appliquer une compensation CO2 proportionnelle aux émissions émises au regard du ou des véhicules utilisés et du nombre de km parcouru. Le soumissionnaire expliquera dans son offre le système mis en place (ou qu'il mettra en place le cas échéant) et le contrôle de ce dernier, par exemple, par un organisme externe. Le labels sont acceptés à titre de preuve : ▪ « CO2-Neutral » ; ▪ Label bas carbone ; ▪ Verified Carbon Standards (VCS - Verra) ; ▪ Ou equivalent Aucun supplément ne peut être lié à ce système.	
4.2.2	Compensation des produits faisant l'objet du marché A cette fin les label suivant sont valorisés : « CO2-Neutral » (émis par CO2 Logic et certifiable par Vinçotte) ; Label bas carbone ; Verified Carbon Standards (VCS - Verra) ; Ou equivalent <u>En ce qui concerne l'équivalence :</u> Le soumissionnaire peut fournir toute autre label, garantie, certification ou moyen de preuve approprié démontrant le respect des exigences liées à l'obtention du label mentionné supra pour autant que le label, la garantie, la certification ou les preuves soient délivrées par une organisation indépendante. La preuve, par tout document utile, que les conditions rattachées à l'obtention du label/certification/garantie proposé (si le soumissionnaire propose un produit disposant d'un autre label/certification/garantie que celui mentionné supra) sont équivalentes au label mentionné supra. Le soumissionnaire ne pourra se contenter d'attester simplement de son équivalence avec celui-ci. <u>Méthode d'évaluation :</u> Règle de trois sur base du nombre d'articles faisant l'objet d'une compensation	20
4.3	Mode de livraison Afin de se voir attribuer les points de ce critère, le soumissionnaire	20

	indique dans son offre par quels types de véhicules la livraison sera opérée. Il joint le cas échéant la liste de véhicules de sa flotte et/ou les véhicules commandés et qui seront utilisés.	
	Est évalué le mode de livraison unique que le soumissionnaire s'engage à utiliser durant l'exécution du marché. <u>Méthode d'évaluation :</u> - Livraison par des véhicules à motorisation électrique ou hydrogène (15 points) - Livraison par des véhicules à motorisation thermique inférieur à 3,5T (5 points) - Autre (0 point)	
4.4	Modalités de livraison Afin de se voir attribuer les points de ce critère, le soumissionnaire joint une note d'une page maximum expliquant son système de livraison et les éventuels outils utilisés, de même que les sous-traitants auquel il fera appel. Cette note doit démontrer de manière synthétique et sans ambivalence comment les aspects ci-dessous sont mis en place et/ou la manière dont il s'engage à les mettre en place durant l'exécution et à les faire respecter.	10
4.4.1	Utilisation d'un hub logistique à Bruxelles utilisant un moyen de transport sans émissions de CO2 directe pour les derniers kilomètres <u>Méthode d'évaluation :</u> Utilisation d'un hub: 5 points Pas d'utilisation de hub: 0 point	5
4.4.2	Livraison en dehors des heures de pointes, autrement dit une livraison entre 10h et 16h <u>Méthode d'évaluation :</u> Livraison uniquement en dehors des heures de pointes : 3 points Livraison classique (sans distinction de la plage horaire) : 0 point	3
4.4.3	Utilisation d'un outil d'aide à l'optimisation de la tournée des livraisons induisant un « gain » sur le plan environnemental (tel qu'une réduction de la consommation de carburant ou un évitement de zones résidentielles) <u>Méthode d'évaluation :</u> Utilisation d'un outil d'aide à l'optimisation : 2 points Pas d'utilisation d'un outil d'aide à l'optimisation: 0 point	2
5	Circularité	200
<i>Pour chaque poste de l'inventaire, le soumissionnaire indiquera dans la colonne correspondante (colonne « reprise article ») de l'inventaire s'il peut proposer une reprise de l'article en question afin de l'intégrer dans un cycle de recyclage des matériaux/substances dont il est composé. Si le soumissionnaire indique également les</i>		

	<i>sous-titres de chaque catégorie de l'inventaire (articles de classement, matériel d'écriture, tampons, etc.), l'ensemble de cette catégorie peut être prise en compte pour l'évaluation de ce critère.</i>	
6	Frais de livraison	100
	<i>Les commandes d'un montant supérieur à 50 euros TVAC doivent se faire gratuitement. Pour des montants de moins de 50 euros TVAC (quel que soit le montant), le soumissionnaire doit mentionner les frais de livraison. Mode de calcul : 100/100 = livraison gratuite 50/100 = entre 0,01 euro et 10 euros 0/100 = à partir de 10 euros Il n'y a pas de montant minimum obligatoire par commande pour les pouvoirs adjudicateurs</i>	
Lot 2 (Articles de bricolage), Lot 3 (Papier et Enveloppes)		1000
1	Prix	600
	<i>Règle de trois ; Score offre = (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre) * poids du critère prix</i>	
2	Pourcentage catalogue	100
	<i>Règle de trois ; Score offre = (pourcentage de l'offre / pourcentage le plus élevé) * poids du critère prix</i>	
3	Webshop	100
	<i>Le soumissionnaire est tenu de proposer un webshop au pouvoir adjudicateur et aux administrations participantes.</i> <i>Des points supplémentaires sont toutefois attribués si les points suivants sont proposés :</i> ▪ <i>Webshop personnalisé et qualité de celui-ci (/50): Le fournisseur crée un webshop personnel avec les articles repris dans l'inventaire et les prix qui y sont mentionnés.</i> ○ <i>Convivialité (/10);</i> ○ <i>données de livraison (p.ex. : bons de livraison, factures, historique des commandes, ...) (/20)</i> ○ <i>possibilité d'octroyer un budget : limiter le volume de commande afin de rester dans les limites du budget imparti (/20)</i> ▪ <i>Proposition d'un mini-catalogue (/50) : Le pouvoir adjudicateur et les administrations participantes déterminent elles-mêmes si elles ont accès uniquement à l'inventaire, à l'ensemble du catalogue ou à une partie de l'assortiment. Dans le dernier cas, le soumissionnaire doit pouvoir proposer un mini-catalogue dans le webshop garantissant que le(s) utilisateur(s) peut/peuvent chercher et commander uniquement dans l'assortiment qu'il(s) a/ont défini.</i> <i>Les articles ne faisant pas partie de l'inventaire sont mentionnés par une voie distincte, avec application immédiate du pourcentage de réduction sur les prix du catalogue.</i>	
4	Gestion et neutralisation des émissions CO2	100
4.1	Bilan Carbone	40
	Est évalué la mise en place d'un bilan carbone	

4.1.1	Mise en place d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre par catégorie de produit ou par produit, basé une étude ACV (norme ISO 14040) ou une empreinte carbone produit (Norme ISO 14067) ou "Bilan Produit®" ou équivalent <u>Méthode d'évaluation :</u> Règle de trois sur base du nombre d'articles ayant une empreinte carbone. <u>Remarque :</u> Si la catégorie de produit fait l'objet du bilan, tous les articles appartenant à cette catégorie seront comptabilisés. <u>En ce qui concerne l'équivalence :</u> Le soumissionnaire peut fournir toute autre garantie, certification ou moyen de preuve approprié démontrant le respect des exigences liées à la méthode mentionnée supra pour autant que la garantie, la certification ou les preuves soient délivrées par une organisation indépendante. Le soumissionnaire ne pourra se contenter d'attester simplement de son équivalence avec celle-ci.	20
4.1.2	Mise en place d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, avec des objectifs de réduction, basé sur la méthode Bilan Carbone ® de l'ADEME scope 3, la norme ISO 14064-1, le GHG protocole, ou équivalent <u>Méthode d'évaluation :</u> Bilan scope 3 : 20 points Pas de bilan réalisé : 0 point <u>En ce qui concerne l'équivalence :</u> Le soumissionnaire peut fournir toute autre garantie, certification ou moyen de preuve approprié démontrant le respect des exigences liées à la méthode mentionnée supra pour autant que la garantie, la certification ou les preuves soient délivrées par une organisation indépendante. Le soumissionnaire ne pourra se contenter d'attester simplement de son équivalence avec celle-ci.	20
4.2	Compensation C02	30
	Est évalué la mise en place d'une compensation C02	
4.2.1	Compensation des livraisons dans le cadre du marché <u>Méthode d'évaluation :</u> Le soumissionnaire compense l'ensemble des livraisons : 10 points Le soumissionnaire ne compense pas les livraisons : 0 point <u>Remarque :</u>	10

	Pour bénéficier des points attribuables en vertu de ce critère, le soumissionnaire devra, appliquer une compensation CO2 proportionnelle aux émissions émises au regard du ou des véhicules utilisés et du nombre de km parcouru. Le soumissionnaire expliquera dans son offre le système mis en place (ou qu'il mettra en place le cas échéant) et le contrôle de ce dernier, par exemple, par un organisme externe. Le labels sont acceptés à titre de preuve : ▪ « CO2-Neutral » ; ▪ Label bas carbone ; ▪ Verified Carbon Standards (VCS - Verra) ; ▪ Ou equivalent Aucun supplément ne peut être lié à ce système.	
4.2.2	Compensation des produits faisant l'objet du marché A cette fin les label suivant sont valorisés : « CO2-Neutral » (émis par CO2 Logic et certifiable par Vinçotte) ; Label bas carbone ; Verified Carbon Standards (VCS - Verra) ; Ou equivalent <u>En ce qui concerne l'équivalence :</u> Le soumissionnaire peut fournir toute autre label, garantie, certification ou moyen de preuve approprié démontrant le respect des exigences liées à l'obtention du label mentionné supra pour autant que le label, la garantie, la certification ou les preuves soient délivrées par une organisation indépendante. La preuve, par tout document utile, que les conditions rattachées à l'obtention du label/certification/garantie proposé (si le soumissionnaire propose un produit disposant d'un autre label/certification/garantie que celui mentionné supra) sont équivalentes au label mentionné supra. Le soumissionnaire ne pourra se contenter d'attester simplement de son équivalence avec celui-ci. <u>Méthode d'évaluation :</u> Règle de trois sur base du nombre d'articles faisant l'objet d'une compensation	20
4.3	Mode de livraison Afin de se voir attribuer les points de ce critère, le soumissionnaire indique dans son offre par quels types de véhicules la livraison sera opérée. Il joint le cas échéant la liste de véhicules de sa flotte et/ou les véhicules commandés et qui seront utilisés.	20

	Est évalué le mode de livraison unique que le soumissionnaire s'engage à utiliser durant l'exécution du marché. <u>Méthode d'évaluation :</u> - Livraison par des véhicules à motorisation électrique ou hydrogène (15 points) - Livraison par des véhicules à motorisation thermique inférieur à 3,5T (5 points) Autre (0 point)	
4.4	Modalités de livraison Afin de se voir attribuer les points de ce critère, le soumissionnaire joint une note d'une page maximum expliquant son système de livraison et les éventuels outils utilisés, de même que les sous-traitants auquel il fera appel. Cette note doit démontrer de manière synthétique et sans ambivalence comment les aspects ci-dessous sont mis en place et/ou la manière dont il s'engage à les mettre en place durant l'exécution et à les faire respecter.	10
4.4.1	Utilisation d'un hub logistique à Bruxelles utilisant un moyen de transport sans émissions de CO2 directe pour les derniers kilomètres <u>Méthode d'évaluation :</u> Utilisation d'un hub: 5 points Pas d'utilisation de hub: 0 point	5
4.4.2	Livraison en dehors des heures de pointes, autrement dit une livraison entre 10h et 16h <u>Méthode d'évaluation :</u> Livraison uniquement en dehors des heures de pointes : 3 points Livraison classique (sans distinction de la plage horaire) : 0 point	3
4.4.3	Utilisation d'un outil d'aide à l'optimisation de la tournée des livraisons induisant un « gain » sur le plan environnemental (tel qu'une réduction de la consommation de carburant ou un évitement de zones résidentielles) <u>Méthode d'évaluation :</u> Utilisation d'un outil d'aide à l'optimisation : 2 points Pas d'utilisation d'un outil d'aide à l'optimisation: 0 point	2
5	Frais de livraison	100
<i>Les commandes d'un montant supérieur à 50 euros TVAC doivent se faire gratuitement. Pour des montants de moins de 50 euros TVAC (quel que soit le montant), le soumissionnaire doit mentionner les frais de livraison. Mode de calcul :</i> <i>10/10 = livraison gratuite</i> <i>5/10 = entre 0,01 euro et 10 euros</i>		

	<i>0/10 = à partir de 10 euros Il n'y a pas de montant minimum obligatoire par commande pour les pouvoirs adjudicateurs.</i>	
Lot 4 (Enveloppes avec logo)		100
1	Prix	80
	<i>Règle de trois ; Score offre = (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre) * poids du critère prix</i>	
2	Frais de livraison	20
	<i>Les commandes d'un montant supérieur à 50 euros TVAC doivent se faire gratuitement. Pour des montants de moins de 50 euros TVAC (quel que soit le montant), le soumissionnaire doit mentionner les frais de livraison. Mode de calcul : 10/10 = livraison gratuite 5/10 = entre 0,01 euro et 10 euros 0/10 = à partir de 10 euros Il n'y a pas de montant minimum obligatoire par commande pour les pouvoirs adjudicateurs.</i>	
Lot 5 (Articles de branding)		100
1	Prix	100
	<i>Règle de trois ; Score offre = (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre) * poids du critère prix</i>	

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

I.11 Variantes

Il est interdit de proposer des variantes libres.
Aucune variante exigée ou autorisée n'est prévue.

I.12 Options

Il est interdit de proposer des options libres.
Aucune option exigée ou autorisée n'est prévue.

I.13 Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminée en se fondant sur le meilleur rapport qualité / prix (excepté pour le lot 5 déterminée sur base du prix).

Par la présentation de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière.

Le pouvoir adjudicateur rectifie les erreurs dans les opérations arithmétiques et les erreurs purement matérielles dans les offres, sans que sa responsabilité soit engagée pour les erreurs qui n'auraient pas

été décelées. Pour ce faire il peut, dans le délai qu'il détermine, inviter le soumissionnaire à préciser et à compléter la teneur de son offre sans la modifier, afin de rechercher l'intention réelle.

Marché divisé en lots

Le pouvoir adjudicateur a le droit de n'attribuer que certains lots et, éventuellement, de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin selon un autre mode.

Le soumissionnaire peut présenter une offre pour tous les lots.

Le soumissionnaire peut introduire une offre pour les différents lots en mentionnant la proposition d'amélioration qu'il consent sur chaque lot en cas de réunion de certains lots pour lesquels il remet offre.

II. Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.

Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics est d'application.

II.1 Fonctionnaire dirigeant

L'exécution des fournitures se déroule sous le contrôle du fonctionnaire dirigeant :

Nom : Monsieur Gabriel Dias

Adresse : Bruxelles Environnement , Avenue du port 86C/3000 à 1000 Bruxelles

Téléphone : /

E-mail : gdias@environnement.brussels

Le surveillant des fournitures :

Nom : Madame Olivia De Vos

Adresse : Bruxelles Environnement , Avenue du port 86C/3000 à 1000 Bruxelles

Téléphone : /

E-mail : odevos@leefmilieu.brussels

II.2 Sous-traitants

Le soumissionnaire peut faire valoir les capacités de sous-traitants ou d'autres entités. Dans ce cas, il joint à son offre les documents utiles desquels ressort l'engagement de ces sous-traitants ou entités de mettre les moyens nécessaires à la disposition du soumissionnaire.

Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités pour sa sélection qualitative en ce qui concerne les critères relatifs aux titres d'études et professionnels ou à l'expérience professionnelle pertinente, l'opérateur économique est tenu de travailler avec ces sous-traitants désignés lors de l'exécution du marché. Le recours à d'autres sous-traitants est soumis à l'accord préalable du pouvoir adjudicateur.

L'adjudicataire demeure responsable envers le pouvoir adjudicateur lorsqu'il confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants.

Le pouvoir adjudicateur ne lie aucun lien contractuel avec ces sous-traitants.

Ces sous-traitants ne peuvent se trouver dans un des cas d'exclusion visés à l'article 67 de la loi du 17 juin 2016, hormis le cas où l'entrepreneur, le fournisseur ou le prestataire de services concerné, conformément à l'article 70 de la loi, démontre vis-à-vis de du pouvoir adjudicateur avoir pris les mesures suffisantes afin de prouver sa fiabilité.

II.3 Assurances

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.

Dans un délai de trente jours à compter de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

A tout moment durant l'exécution du marché, l'adjudicataire produit cette attestation, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur.

II.4 Cautionnement

Le cautionnement suivant est exigé :

5% du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure.

Le cautionnement est libéré en 2 parties, la première moitié à la réception provisoire, et la deuxième moitié à la réception définitive.

Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur.

Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement.

II.5 Clause de réexamen : Révisions de prix

Lot 1 (Articles de bureau) ; Lot 2 (Articles de bricolage) et Lot 5 (Articles de branding)

La révision de prix est calculée selon la formule suivante :

$$P R = P O \times ((0,40 \times \text{Pap } R / \text{Pap } O) + (0,40 \times \text{Plas } R / \text{Plas } O) + (0,10 \times \text{Elec } R / \text{Elec } O) + (0,10 \times \text{Gaz } R / \text{Gaz } O))$$

Dans laquelle:

'P R' est le prix révisé

'P O' est le prix de l'offre

'Pap R' est l'indice des prix à la production de la pâte à papier disponible à la date de demande de révision

'Pap O' est l'indice des prix à la production de la pâte à papier disponible à la date d'ouverture des offres

⇒ <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=f9ad5549-b3e7-4f7e-84c2-0039eaa526a2>

'Plas R' est l'indice des prix à la production de produits en plastique disponible à la date de demande de révision

'Plas O' est l'indice des prix à la production de produits en plastique disponible à la date d'ouverture des offres

- ⇒ <https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=AFZ2010&lang=fr>
- ⇒ <https://stat.nbb.be/Index.aspx?lang=nl&SubSessionId=2b180012-aea9-4698-bce8-ea6a8eaa4118&themetreeid=38>

'Elec R' est l'indice des prix à la production de l'électricité disponible à la date de demande de révision

'Elec O' est l'indice des prix à la production de l'électricité disponible à la date d'ouverture des offres

- ⇒ <https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=AFZ2010&lang=fr>
- ⇒ <https://stat.nbb.be/Index.aspx?lang=nl&SubSessionId=2b180012-aea9-4698-bce8-ea6a8eaa4118&themetreeid=38>

'Gaz R' est l'indice des prix à la production de gaz disponible à la date de demande de révision

'Gaz O' est l'indice des prix à la production de gaz disponible à la date d'ouverture des offres

- ⇒ <https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=AFZ2010&lang=fr>
- ⇒ <https://stat.nbb.be/Index.aspx?lang=nl&SubSessionId=2b180012-aea9-4698-bce8-ea6a8eaa4118&themetreeid=38>

Ce lot est révisable tous les 6 mois à partir de la date d'attribution.

Lot 3 (Papier et Enveloppes) et Lot 4 (Enveloppes avec logo)

La révision de prix est calculée selon la formule suivante :

$$P R = P O \times ((0,5 \times \text{Pap R} / \text{Pap O}) + (0,25 \times \text{Elec R} / \text{Elec O}) + (0,25 \times \text{Gaz R} / \text{Gaz O}))$$

Dans laquelle:

'P R' est le prix révisé

'P O' est le prix de l'offre

'Pap R' est l'indice des prix à la production de la pâte à papier disponible à la date de demande de révision

'Pap O' est l'indice des prix à la production de la pâte à papier disponible à la date d'ouverture des offres

- ⇒ <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=f9ad5549-b3e7-4f7e-84c2-0039eaa526a2>

'Elec R' est l'indice des prix à la production de l'électricité disponible à la date de demande de révision

'Elec O' est l'indice des prix à la production de l'électricité disponible à la date d'ouverture des offres

- ⇒ <https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=AFZ2010&lang=fr>
- ⇒ <https://stat.nbb.be/Index.aspx?lang=nl&SubSessionId=2b180012-aea9-4698-bce8-ea6a8eaa4118&themetreeid=38>

'Gaz R' est l'indice des prix à la production de gaz disponible à la date de demande de révision

'Gaz O' est l'indice des prix à la production de gaz disponible à la date d'ouverture des offres

- ⇒ <https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=AFZ2010&lang=fr>
- ⇒ <https://stat.nbb.be/Index.aspx?lang=nl&SubSessionId=2b180012-aea9-4698-bce8-ea6a8eaa4118&themetreeid=38>

Ce lot est révisable tous les 6 mois à partir de la date d'attribution.

II.6 Durée et délai de livraison

Durée totale de cet accord-cadre : 60 mois

Délai de livraison des commandes individuelles (en jours ouvrables): maximum 3 jours ouvrables pour les articles à l'inventaire. Si hors inventaire, à fixer dans l'offre/sur le bon.
(pour chaque lot)

Prolongation du délai de livraison

Toute demande de prolongation de délai de livraison devra être introduite avant l'expiration du délai de livraison initial et, en tout état de cause en temps utile et raisonnable compte tenu de la réorganisation interne du pouvoir adjudicateur qu'elle induit.

Cette demande sera expressément motivée et adressée au fonctionnaire dirigeant. Elle comprendra par ailleurs la compensation, en nature ou sous forme de remise, proposée au pouvoir adjudicateur.

En cas d'accord, le fonctionnaire dirigeant officialisera le nouveau délai par un avenant au marché ou au bon de commande.

II.7 Délai de paiement

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours de calendrier à compter de la date de livraison pour procéder aux formalités de réception. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

Le paiement du montant dû au fournisseur est effectué dans les 30 jours de calendrier à compter de la date de fin de la vérification, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés. Ladite facture vaut déclaration de créance.

Les éventuelles cessions et mises en gage de créances visées à l'article 87/1 §4 de la loi de 17 juin 2016 doivent être envoyées à :

Bruxelles Environnement
Madame Olivia De Vos
Avenue du port 86C/3000
1000 Bruxelles
Tél. : /
Email : odevos@leefmilieu.brussels

II.8 Modalités de facturation

Les factures doivent être établies et adressées au siège social de Bruxelles Environnement, à l'attention de la comptabilité, Avenue du Port 86C/3000, B-1000 Bruxelles et renseigner notre numéro d'entreprise BE 0236.916.956.

L'envoi doit se réaliser via la plateforme Mercurius pour la facturation électronique ou à l'adresse mail : invoice@environnement.brussels

Pour un traitement et un paiement rapide, le pouvoir adjudicateur accepte uniquement la transmission des factures sous un format électronique (au format XML selon le standard PEPPOL bis), conformément à l'article 192/1 de la loi du 17/06/2016.

Pour plus d'informations sur l'envoi de factures électroniques, voir: <https://www.publicprocurement.be/fr/entreprises/comment-envoyer-votre-e-facture>

Pour toute question sur la facturation électronique, vous pouvez écrire à info-efact@sprb.brussels

Conformément à l'article 192/1 de la loi du 17/06/2016, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des factures sous un format électronique (au format XML selon le standard PEPPOL bis) et celles-ci peuvent être introduites directement via <https://digital.belgium.be/e-invoicing/> ou via votre outil comptable (connecté au réseau PEPPOL).

La facture électronique doit obligatoirement comporter les mentions suivantes :

- 1° les identifiants de processus et de facture;
- 2° la période de facturation;
- 3° les renseignements concernant le vendeur;
- 4° les renseignements concernant l'acheteur;
- 5° les renseignements concernant le bénéficiaire du paiement;
- 6° les renseignements concernant le représentant fiscal du vendeur;
- 7° la référence du contrat;
- 8° les détails concernant la fourniture;
- 9° les instructions relatives au paiement;
- 10° les renseignements concernant les déductions ou frais supplémentaires;
- 11° les renseignements concernant les postes figurant sur la facture;
- 12° les montants totaux de la facture;
- 13° la répartition par taux de TVA.

II.9 Délai de garantie

Le délai de garantie pour ces fournitures est de 12 mois calendrier.

Le délai de garantie prend cours à compter de la date de réception provisoire au lieu de livraison.

II.10 Réception provisoire

A l'expiration du délai de vérification, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

II.11 Réception définitive

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai. Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

II.12 Ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal

Lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/2, alinéa 4, du Code pénal social, dans laquelle il est informé qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants

d'un pays tiers en séjour illégal, cet adjudicataire ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce que l'autorité adjudicatrice donne un ordre contraire.

Il en va de même lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant est informé :

- soit par l'adjudicataire ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification, visée à l'article 49/2, alinéas 1er et 2, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/12 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs, qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal.

Par ailleurs, l'adjudicataire ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :

- 1° le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/2 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant occupe un ressortissant d'un pays tiers en séjour illégal ;
- 2° le non-respect de l'obligation visée au point 1° est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'entreprise est habilitée à résilier le contrat ;
- 3° le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1° et 2° et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.

II.13 Rémunération due à ses travailleurs

Lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/1, alinéa 3, du Code pénal social, par laquelle il est informé d'un manquement grave à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit, cet adjudicataire ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce qu'il présente la preuve à l'autorité adjudicatrice que les travailleurs concernés ont reçu l'intégralité de leur rémunération.

Il en va de même lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant est informé :

- soit par l'adjudicataire ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification visée à l'article 49/1, alinéa 1er, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/4 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs.

Par ailleurs, l'adjudicataire ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :

- 1° le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/1 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant manque gravement à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit ;
- 2° le non-respect de l'obligation visée au point 1° est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'adjudicataire est habilitée à résilier le contrat ;
- 3° le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1° et 2° et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.

II.14 Clause de réexamen - Cession d'activité

Conformément à l'article 38/3 de l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, le marché peut être cédé à tout tiers qui accepte d'en poursuivre l'exécution. Lorsque l'adjudicataire initial est un groupement d'opérateurs économiques, le « tiers » dont il est question à la phrase précédente peut être un ou plusieurs des membres dudit groupement.

Il peut être fait usage de la présente clause de réexamen dans toutes les hypothèses où l'adjudicataire initial se voit décharger de l'exécution du marché, soit de sa propre initiative, soit par l'effet d'une norme de droit positif. Cette seconde hypothèse inclut, notamment, les situations dans lesquelles l'adjudicataire fait l'objet d'une mesure d'office au sens de l'article 47, §2, de l'arrêté royal du 14/01/2013, ou encore les situations dans lesquelles le marché prend fin conformément aux articles 61 et 62 du même texte.

L'exécution du marché se poursuit avec le cessionnaire aux conditions contractuelles en vigueur au moment de la cession. Lorsque le cessionnaire est un sous-traitant de l'adjudicataire initial, le prix du marché peut toutefois être réduit du pourcentage forfaitaire de majoration que l'adjudicataire initial appliquait sur les sommes qui lui étaient facturées par le sous-traitant concerné.

II.15 Clause de réexamen basée sur l'article 2044 du Code civil relatif aux transactions

Il est prévu la clause de réexamen suivante, au sens de l'article 38 de l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics :

Lorsqu'un nouveau marché ayant le même objet doit succéder au présent marché, et que le terme du présent marché survient alors que le nouveau marché n'a pas encore été conclu, le présent marché peut être prolongé jusqu'à la conclusion du nouveau marché. La prolongation a lieu aux conditions contractuelles en vigueur.

II.16 Clauses de réexamen - Suspension de l'exécution du marché

Conformément à l'article 38/12, §2, de l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, l'adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment parce qu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le cas échéant, le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amendes pour retard d'exécution peut être consentie conformément à l'article 50 de l'arrêté précité.

Lorsque les prestations sont suspendues sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

II.17 Pénalités spéciales

Une amende spéciale est prévue pour les manquements suivants :

- Erreur de livraison (notamment article incorrect) : 50 euros par erreur de livraison ;
- Livraison incomplète : 5 euros par article manquant ;
- Erreur de facturation : 25 euros par erreur de facturation ;
- Livraison tardive : 0,5% du montant (TVAC) de la commande (ou de la partie non livrée de la commande) par jour de retard ;
- Instructions de livraison (communiquées par le pouvoir adjudicateur et expressément acceptées par l'adjudicataire) : 50 euros par instruction non respectée, par livraison ;
- Article ne répondant pas à une norme : 15% de la valeur (TVAC) de l'article (ce montant se justifie par la protection de la santé et du bien-être du personnel) ;
- Article ne répondant pas à un critère technique qui constitue une amélioration et pour lequel le soumissionnaire avait explicitement déclaré dans la fiche technique que le produit répondait à la spécification : 10% de la valeur (TVAC) de l'article ;
- Article ne répondant pas à un critère technique (autre qu'une norme ou une amélioration) pour lequel le soumissionnaire avait explicitement déclaré dans la fiche technique que le produit répondait à la spécification : 5% de la valeur (TVAC) de l'article ;
- Manque de collaboration dans le cadre du reporting : 50 euros par demande à laquelle il n'a pas été donné suite.
- En outre, une pénalité spéciale d'une valeur de 4% du montant initial du marché pourra être appliquée s'il est constaté lors de contrôles aléatoires (réception techniques) que les engagements de l'adjudicataire en matière durable ne sont pas ou plus respectés pendant l'exécution du présent marché. Cette pénalité pourra être appliquée chaque année civile s'il est constaté que l'adjudicataire est en situation de manquement lors de la période considérée. Cette pénalité est notamment appliquée pour les manquements suivants (en fonction des engagements de l'adjudicataire dans son offre) :
 - o Non réalisation d'un bilan conforme à celui annoncé dans l'offre de l'adjudicataire (c'est-à-dire pour l'ensemble des catégories ou des produits listés comme faisant l'objet d'un bilan dans l'offre du soumissionnaire) des émissions de gaz à effet de serre par catégorie de produit ou par produit, basé une étude ACV (norme ISO 14040) ou une empreinte carbone produit (Norme ISO 14067) ou "Bilan Produit®" ou équivalent ;
 - o Non réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, avec des objectifs de réduction, basé sur la méthode Bilan Carbone ® de l'ADEME scope 3, la norme ISO 14064-1, le GHG protocole, ou équivalent ;
 - o Compensation CO2 non-proportionnelle aux émissions émises par l'adjudicataire au regard du ou des véhicules utilisés et du nombre de km parcouru ;
 - o Absence de compensation CO2 de certains produits pourtant annoncés comme compensés dans l'offre du soumissionnaire ;
 - o Non-respect des engagements du soumissionnaire quant aux véhicules utilisés pour la livraison, aux modalités de livraison, hub, heures de livraison ou utilisation d'un outil d'aide à l'optimisation des tournées.

Ces montants sont automatiquement déduits et compensés des factures payées par le pouvoir adjudicateur bénéficiaire, conformément à l'article 72 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, précité.»

II.18 Contrôle

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'effectuer, lui-même ou par la personne de son choix, toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des informations fournies lors de l'introduction des offres et ceci également auprès des sous-traitants/cocontractants/fournisseurs. Le pouvoir adjudicateur se réserve le même droit durant l'exécution du marché, notamment lorsque l'adjudicataire a communiqué dans son offre une marge bénéficiaire sur des prix de revient ou des « prix catalogue ». Les informations demandées seront fournies à la première demande.

III. Description des exigences techniques

L'absence de remise d'une fiche technique complète constitue une irrégularité substantielle et entraîne la nullité de l'offre.

Tous les documents joints à l'offre du soumissionnaire doivent être en FR et/ou en NL.

1. Objet et durabilité

Bruxelles Environnement souhaite recevoir des articles durables. Le pouvoir adjudicateur a en effet pour ambition :

- (1) De favoriser la circularité, le réemploi et le recyclage de produits et de matériaux ;
- (2) De privilégier les matériaux ayant un faible impact sur l'environnement ;
- (3) De garantir l'amélioration permanente des conditions de travail dans les ateliers de confection des soumissionnaires et de leurs sous-traitants ;
- (4) De privilégier des articles solides d'excellente qualité qui seront utilisés durant une longue période afin d'éviter le gaspillage de ressources.

1. Perte de norme ou de certification

La perte d'une certification exigée ou évaluée dans le cadre du présent marché concernant le produit (en ce compris les éléments qui le constituent), le producteur, le fournisseur ou toute autre partie impliquée dans le processus de fabrication ou de vente, peut donner lieu à la résiliation immédiate du contrat par le pouvoir adjudicateur, sauf si une norme ou une certification identique ou supérieure est produite et que le nouveau produit est accepté par l'autorité.

2. Equivalence technique

Conformément à l'article 53, § 3, 2° de la loi du 17 juin 2016, lorsque les spécifications techniques renvoient à une norme technique pour l'application de produits, ce renvoi doit être compris comme étant accompagné des termes "ou équivalente".

Le soumissionnaire peut démontrer dans son offre, par tout moyen approprié, que les solutions qu'il propose répondent de manière équivalente aux exigences des spécifications techniques.

Cela peut être par exemple un dossier technique du fabricant ou un rapport de test émanant d'une instance agréée.

Les documents qui démontrent cette équivalence doivent être rédigés en français ou en néerlandais ou, en cas d'impossibilité, en anglais. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois le droit de demander à tout moment une traduction totale ou partielle au soumissionnaire.

Des échantillons, analyses ou documents complémentaires peuvent être demandés au soumissionnaire, si nécessaire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois le droit de ne pas reconnaître l'équivalence si la preuve fournie est insuffisante, conformément à l'article 53, § 6 de la loi du 17 juin 2016.

3. Communication et reporting

En cas de litige au sujet de l'exécution du marché et en particulier des dispositions techniques, l'adjudicataire dépêche, si nécessaire et à la demande du pouvoir adjudicateur, un représentant ayant des compétences suffisantes pour arbitrer le litige afin de pouvoir organiser une réunion et ce, dans un délai d'une semaine maximum.

A la demande du pouvoir adjudicateur et maximum une fois par an, l'adjudicataire lui transmet un rapport sur l'exécution du marché, dans un format à convenir de commun accord, qui contient au moins les informations suivantes : les articles commandés, les quantités achetées, le montant des achats et toutes autres informations indiquées dans la requête.

4. Personne de contact

L'adjudicataire prévoit dans son offre une personne de contact avec adresse mail et numéro de téléphone. Toute la communication passe par cette personne de contact. La personne de contact coordonne les commandes et les livraisons, et est responsable du service clientèle. La personne de contact reçoit donc les réclamations, les questions, etc.

III.1 Lot 1 – Articles de bureau ; Lot 3 – Papier et Enveloppes ; Lot 4 – Enveloppes avec logo

La vérification des critères de durabilité se fera comme suit :

Les pièces justificatives suivantes sont acceptées comme preuve de conformité

- **Papier 100% recyclé** : preuve du label Blauwe Engel ou FSC Recycled Label, ou certificat d'un organisme de contrôle indépendant
- **Gestion forestière durable** : preuve du label PEFC, FSC Mix et FSC 100% Label, ou certificat d'un organisme de contrôle indépendant
- **tous les écolabels mentionnés** : preuve de l'Ecolabel demandé ou certificat d'un organisme de contrôle indépendant

Les autres critères sont contrôlés par le biais de la fiche technique. Celle-ci doit contenir toutes les informations nécessaires afin de permettre un contrôle des critères techniques demandés. Les informations nécessaires doivent être fournies en français et/ou en néerlandais. Si l'information est jointe à l'offre dans une autre langue, le soumissionnaire doit la traduire et la transmettre au pouvoir adjudicateur.

III.2 Lot 5 - Articles de branding

- Le logo bilingue de Bruxelles Environnement doit être imprimé sur chaque article (4 couleurs) avec une encre d'une qualité permettant un usage durable.
 - S'il est impossible d'imprimer le logo bilingue (en raison, p.ex., de la taille des articles laissant peu de place à l'impression, comme les crayons, les stylos, ...), une alternative doit être proposée (p.ex. l'impression du logo FR d'un côté et de la version NL de l'autre côté).
 - Le logo doit rester lisible.
 - La charte graphique de Bruxelles Environnement doit être respectée. Aucune adaptation n'est autorisée sans notre approbation. **Des exemples illustrant la méthode d'impression peuvent être joints en annexe. Les annexes peuvent aussi contenir des photos montrant un résultat potentiel. La décision finale incombe à Bruxelles Environnement.**
 - Chaque article doit être fabriqué de préférence avec des matières premières écologiques (impact minimum sur l'environnement) (p.ex. bois FSC, biodégradable, recyclable, ...).
 - Les matières premières de chaque article doivent être mentionnées/explicées dans l'offre.
 - Le pays de production de chaque article doit être clairement indiqué dans l'offre.
 - Une épreuve de chaque article doit être soumise pour approbation avant la production.
- Poste 1 : Stylo à bille avec logo au choix du pouvoir adjudicateur bénéficiaire
- Caractéristiques :
- Couleur : blanc (ou éventuellement une autre couleur mais le logo doit rester lisible. Le choix final revient au pouvoir adjudicateur bénéficiaire)
 - Couleur de l'encre : noir ou bleu
 - Impression et matière première : cf. clauses techniques

- Poste 2 : Crayon avec logo au choix du pouvoir adjudicateur bénéficiaire
Caractéristiques :
 - Couleur : blanc (ou éventuellement une autre couleur mais le logo doit rester lisible. Le choix final revient au pouvoir adjudicateur bénéficiaire)
 - Couleur de la mine : noir/gris
 - Impression, matière première et production : cf. clauses techniques
- Poste 3 : Clé USB avec logo au choix du pouvoir adjudicateur bénéficiaire
Caractéristiques :
 - Couleur : blanc ou bois (ou éventuellement une autre couleur mais le logo doit rester lisible. Le choix final revient au pouvoir adjudicateur bénéficiaire)
 - Mémoire : au moins 16 Gb
 - Impression, matière première et production : cf. clauses techniques
- Poste 4 : Mug avec logo au choix du pouvoir adjudicateur bénéficiaire
Caractéristiques :
 - Couleur : blanc (ou éventuellement une autre couleur mais le logo doit rester lisible. Le choix final revient au pouvoir adjudicateur bénéficiaire)
 - Capacité : +/- 25 cl
 - Impression, matière première et production : cf. clauses techniques
- Poste 5 : Sacs de courses pliables réutilisables avec logo au choix du pouvoir adjudicateur bénéficiaire
Caractéristiques :
 - Couleur : blanc (ou éventuellement une autre couleur mais le logo doit rester lisible. Le choix final revient au pouvoir adjudicateur bénéficiaire)
 - Solidité : doit être suffisamment solide pour pouvoir porter des courses
 - Matière première : au choix (p.ex. tissu, plastique bio, etc.)
 - Extra : avec housse de protection
 - Impression, matière première et production : cf. clauses techniques
- Poste 6 : Parapluie de couleur verte.
Caractéristiques :
 - Parapluie de golf - Résistant au vent - environ 125 cm
 - Vert foncé
 - 2 logos imprimés blanc : placés horizontalement et harmonieusement sur 2 pans contigus
 - 10 baleines
 - Parapluie de tempête avec 10 pans en polyester
 - Armature droite en acier et fibres de verre
 - Poignée avec finition en caoutchouc
 - Mécanisme manuel

Ex. :



- Poste 7 : Gobelet réutilisable.
Caractéristiques

- Capacité d'au moins 250 ml
 - Matériau écologique
 - Couleur: blanc
 - 1 logo imprimé en trois couleurs
- Poste 8 : Sac à lunch réutilisable, pliable et lavable avec logo au choix.
Caractéristiques :
- Dimensions fermé : +/-10 x +/-15cm.
 - Dimensions ouvert : +/-50 x +/-30cm.
 - Composition couche extérieure : 100% polyester.
 - Couche intérieure résistante aux taches et imperméable.
 - Lavable en machine à 60°C maximum.
 - Fermeture hermétique : Velcro
- Poste 9 : Casquette pour enfants, disponible en plusieurs couleurs avec logo au choix
Caractéristiques :
- Fermeture réglable à l'arrière avec velcro
- Poste 10 : Gourde de randonnée avec logo au choix
Caractéristiques :
- Avec bouchon à visser
 - 0,75 litre
 - Aluminium
 - Gris
- Poste 11 : Transat avec harnais de sécurité.
Caractéristiques :
- Matériau bois 100% PES ; dimensions du profil +/-40 x 25 mm; dimensions replié +/-148 x 65 x 7 cm; poids +/-7kg, pour usage extérieur
 - dimensions de la toile +/-45 x 135 cm en 100% polyester 230 gr, résistante aux UV; charge maximale +/-95 kg ;
 - Logo sur le transat : Brussel Leefmilieu – Bruxelles Environnement
- Poste 12 : Baguettes en bois (compatibles avec le poste 11)
Caractéristique : Il faut 2 baguettes par transat
- Poste 13 : Tour de cou - mécanisme déroulant
Caractéristiques :
- Couleur : couleur au choix mais le logo doit rester lisible. Le choix final incombe au pouvoir adjudicateur.
- Matière première, production et impression : cf. clauses techniques
Pour cet article, outre le logo de BE, il faut également y imprimer un slogan bilingue (FR/NL) - Texte susceptible d'être modifié par le pouvoir adjudicateur: « Parce que la diversité, c'est dans notre nature... »

III.3 CRITERES MATERIAUX D'EMBALLAGE

Les règles suivantes en matière d'emballages doivent être respectées pour tous les produits :

- Le soumissionnaire ne peut pas utiliser d'emballage individuel pour les articles.
- Tous les emballages en carton doivent contenir un matériau recyclable à 80%.
- Tous les emballages doivent se composer de matériaux homogènes et faciles à trier.
- Aucun emballage ne peut contenir du plastique chloré.

III.4 Critères environnementaux

Les critères environnementaux sont décrits dans l'inventaire, dans les critères environnementaux indispensables.

Preuve du respect des critères écologiques : le soumissionnaire fournira la preuve du respect des critères environnementaux en présentant :

- o soit la fiche technique ou un dossier du produit, pour autant qu'il contienne les données probantes relatives aux critères techniques et environnementaux ;
- o soit une autre attestation, un rapport de test ou un (des) résultat(s) d'analyse provenant d'une instance agréée, d'une autorité ou d'un laboratoire agréé (l'attestation doit être valable au moins pour l'année en cours). Par 'instance agréée' au sens du présent article, on entend les laboratoires de test et d'étalonnage, et les organismes d'inspection et de certification répondant aux normes européennes applicables. Les attestations émanant d'organismes agréés dans d'autres Etats membres seront également acceptées ;
- o soit la preuve d'obtention d'un des Ecolabels cités dans les critères.

III.5 Réunion kick-of et de suivi

Après la conclusion du marché, le pouvoir adjudicateur organisera, dans ses bureaux ou sur le terrain, s'il l'estime nécessaire ou à la demande de l'adjudicataire, une réunion de coordination au cours de laquelle le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire (ou la personne qu'il désigne) et le cas échéant ses sous-traitants, seront présents afin de discuter des modalités pratiques relatives à l'exécution du marché. Le cas échéant, cette réunion pourra prendre la forme d'une conférence téléphonique.

Cette réunion aura pour seul objectif de clarifier les dispositions des documents contractuels et, si nécessaire, de les compléter d'un point de vue pratique afin de garantir le bon déroulement du marché. En aucun cas, cette réunion n'aura pour but de négocier les conditions fixées par les documents du marché

Si souhaité par les parties, un bref compte-rendu de la réunion sera établi et communiqué aux parties.

Si nécessaire, dans les mêmes conditions, des réunions de suivi pourront également être organisées afin de discuter de l'exécution du présent marché et de veiller à sa bonne exécution, de prendre connaissance de l'avancement, de discuter des plannings, des difficultés éventuelles des deux parties et de trouver des solutions permettant de les résoudre.

III.6 Indisponibilité articles

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que si le matériel proposé dans son offre devait, pour des raisons indépendantes de sa volonté (rupture de stock, fin de production d'éléments indispensable à sa construction/bon fonctionnement et non remplaçable, etc.), devenir indisponible pendant la durée du marché, une version équivalente ou supérieure au regard des spécifications techniques du matériel peut être proposée au pouvoir adjudicateur pour autant qu'il marque son accord et pour autant que les conditions de l'offre en ce compris le prix et les délais de livraison demeurent inchangées. Il appartient exclusivement à l'adjudicataire d'apporter la preuve que la fourniture de remplacement rencontre effectivement les spécifications techniques du CSCh et les caractéristiques techniques a minima équivalentes au produit de l'offre. Le pouvoir adjudicateur n'a toutefois aucune obligation d'accepter le matériel proposé.

L'adjudicataire ne peut en aucun cas livrer un nouveau modèle sans en avoir averti au préalable le pouvoir adjudicateur par mail, sans avoir reçu l'accord exprès du pouvoir adjudicateur et sans avoir fourni préalablement un échantillon.

ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHE AYANT POUR OBJET
"FOURNITURE D'ARTICLES DE BUREAU ET DE PAPETERIE DURABLES DESTINES AUX MEMBRES DU
PERSONNEL DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT SOUS LA FORME D'UNE CENTRALE D'ACHAT POUR
LES ADMINISTRATIONS BRUXELLOISES."

Procédure ouverte

Important : ce formulaire doit être complété dans son intégralité.

Personne physique

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

Soit (1)**Personne morale**

La firme (dénomination, raison sociale) :

Nationalité :

ayant son siège social à (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration. Ils peuvent se borner à indiquer le numéro de l'annexe du Moniteur belge qui a publié l'extrait de l'acte concerné.)

Soit (1)**Groupement d'opérateurs économiques (y compris la société momentanée)**

Nom et prénom ou raison sociale des soumissionnaires et forme juridique :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Adresse ou siège social :

Téléphone :

GSM :

E-mail :

Personne de contact :

Nom et prénom ou raison sociale des soumissionnaires et forme juridique :

Qualité ou profession :
 Nationalité :
 Adresse ou siège social :

Téléphone :
 GSM :
 E-mail :
 Personne de contact :

Ces données doivent être complétées pour chacun des participants au groupement.

Le groupement est représenté par l'un des participants, dont le nom est :

S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LE MARCHÉ CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES DU MARCHÉ PUBLIC SUSMENTIONNÉ (2022K0258) :

Lot 1 " Articles de bureau "

aux prix unitaires mentionnés dans l'inventaire ci-annexé.

Critères d'attribution	Pourcentage fournisseur
Pourcentage catalogue (/50)	%

Lot 2 " Matériel de bricolage "

aux prix unitaires mentionnés dans l'inventaire ci-annexé.

Critères d'attribution	Pourcentage fournisseur
Pourcentage catalogue (/100)	%

Lot 3 "Papier et Enveloppes"

aux prix unitaires mentionnés dans l'inventaire ci-annexé.

Critères d'attribution	Pourcentage fournisseur
Pourcentage catalogue (/100)	%

Lot 4 "Enveloppes avec logo"

aux prix unitaires mentionnés dans l'inventaire ci-annexé.

Lot 5 "Articles de branding"

aux prix unitaires mentionnés dans l'inventaire ci-annexé.

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :
 Numéro d'entreprise (en Belgique uniquement) :
 Le soumissionnaire est une micro-, petite ou moyenne entreprise : OUI / NON (*biffer les mentions inutiles*) **(2)**

Sous-traitants

Il sera fait appel à des sous-traitants : OUI / NON (*biffer les mentions inutiles*)

Personnel

Du personnel soumis à la législation sociale d'un autre pays membre de l'Union européenne est employé :

OUI / NON (*biffer les mentions inutiles*)

Cela concerne le pays membre de l'UE suivant :

Paielements

Les paiements seront effectués valablement par virement ou versement sur le compte (IBAN/BIC) de l'institution financière ouvert au nom de

Amélioration proposée par le soumissionnaire en cas de réunion de plusieurs lots :

.....

Attestations

A cette offre je joins/nous joignons :

* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

Documents à joindre à l'offre

À cette offre, sont également joints :

- les documents que le cahier des charges impose de fournir ;
- les modèles, échantillons et autres informations, que le cahier des charges impose de fournir.

Fait à

Le

Le soumissionnaire,

Nom et prénom :

Fonction :

Note importante

Les soumissionnaires ne peuvent se prévaloir des vices de forme dont est entachée leur offre, ni des erreurs ou omissions qu'elle comporte (article 82 de l'arrêté royal du 18 avril 2017).

(1) Biffer les mentions inutiles

(2) Au sens de la recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2013 concernant la définition des micro-, petites et moyennes entreprises.

Microentreprise : Entreprise qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

Petite entreprise : Entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.

Moyenne entreprise : Entreprise qui n'est ni une micro- ni une petite entreprise et qui occupe moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 50 millions d'euros et/ou le total du bilan annuel ne dépasse pas 43 millions d'euros.

ANNEXE B : INVENTAIRE

"FOURNITURE D'ARTICLES DE BUREAU ET DE PAPETERIE DURABLES DESTINES AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT SOUS LA FORME D'UNE CENTRALE D'ACHAT POUR LES ADMINISTRATIONS BRUXELLOISES."

Explication importante pour compléter l'inventaire :

Pour certains postes, un conditionnement est imposé par le pouvoir adjudicateur. Si le soumissionnaire n'est pas en mesure de respecter cette consigne, il doit indiquer le prix au pro rata dans son inventaire. Le nombre total doit toutefois être respecté et le soumissionnaire ne peut pas le modifier.

Exemples :

- **Lot 1, Poste 1 : unité 'pièce', conditionnement 'vide' : le soumissionnaire doit donner un prix pour l'article à la pièce.**
- **Lot 1, Poste 20 : unité 'pièce', conditionnement 'paquet de 10 pièces' : le soumissionnaire indique dans l'inventaire le prix d'un paquet de 10 pièces. Si son conditionnement contient normalement '15 pièces', il doit ramener le prix à un prix unitaire pour un paquet de 10 pièces. Le pouvoir adjudicateur n'est pas obligé d'acheter les pièces restantes (5) au fournisseur.**

Lot 1 "Articles de bureau:"

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
Articles en PAPIER et en CARTON										
1	Bloc-notes, A4, ligné, 70 g 100% recyclé et/ou gestion durable des forêts ±100 feuilles collées par le haut	QP	Pièce	60						21%
2	Bloc-notes, A4, quadrillé, 70 g 100% recyclé et/ou gestion durable des forêts ±100 feuilles collées par le haut	QP	Pièce	60						21%
3	Bloc-notes, A5, ligné, 60 g 100% recyclé et/ou gestion durable des forêts ±100 feuilles agrafées par le haut	QP	Pièce	100						21%
4	Bloc-notes, A5, quadrillé, 60 g 100% recyclé et/ou gestion durable des forêts ±100 feuilles agrafées par le haut	QP	Pièce	2066						21%
5	Cahier spiralé A5 – ligné – 100 % papier recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	600						21%
6	Cahier spiralé A5 – quadrillé – 100 % papier recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	2580						21%
7	Cahier d'écolier, A5, ligné, 80 g – 100 % papier recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	2787						21%
8	Carnet, toile grise, quadrillé, relié, papier 80 g – A5	QP	Pièce	941						21%
9	Post-it – carré, ±100 feuillets, 76 × 76 mm, jaune clair – 100 % papier recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	200						21%
10	Post-it – assortiment multi couleurs , +/- 100 feuilles, – ±2 × 5 cm – 100 % papier recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	1006						21%
11	Mini Post-it - +/- 38 x 51 mm, 100%	QP	Pièce	200						21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
	recyclé et/ou gestion durable des forêts									
12	Post-it – 100 feuillets, +/-127 × 76 mm, jaune clair – 100 % papier recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	100						21%
13	Livre d'enregistrement, A4, carton, quadrillé, ±22 × 35 cm – 96 pages, 80 g	QP	Pièce	912						21%
14	Carnet alphabétique, toile grise naturelle, A5, quadrillé, 80 g, relié, index alphabétique	QP	Pièce	556						21%
15	Pochette BT100 pour plastification à chaud, A4, 250 microns ±2 × 125 microns, brillant	QP	Pièce	1078						21%
16	Cahier avec onglets et anneaux plastique, feuilles détachables A4 – quadrillé – 100 % papier recyclé et/ou gestion durable des forêts- 60 feuilles	QP	Pièce	386						21%
17	Bloc-notes, A7, ligné, 60 g 100% recyclé et/ou gestion durable des forêts±100 feuilles agrafées par le haut	QP	Pièce	276						21%
18	Registre à reliure cousue , 100 x 160 mm, ligné, 96 feuilles	QP	Pièce	312						21%
19	Registre à reliure cousue , 100 x 160 mm, quadrillé, 96 feuilles	QP	Pièce	100						21%
ARTICLES CLASSEMENT										
20	Étiquettes pour classeurs à levier, 4 cm, autocollantes – 29 × 3,7 cm – vierge	QP	Pièce	100		Paquet de 10 pièces				21%
21	Étiquettes pour classeurs à levier, 8 cm, autocollantes – 29 × 6,5 cm – vierge	QP	Pièce	1713		Paquet de 10 pièces				21%
22	Sous-chemise papier Bleu A4 80gr	QP	Pièce	40		Paquet de 100				21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
						pièces				
23	Boîte d'archivage, carton, dos 8 cm, ±26 × 34 cm – 100 % carton recyclé	QP	Pièce	123		Paquet de 25 pièces				21%
24	Boîte d'archivage, carton, dos 15 cm, ±26 × 34 cm – 100 % carton recyclé	QP	Pièce	5816						21%
25	Tube d'expédition 50x8cm	QP	Pièce	201						21%
26	Boîte de rangement avec trou d'accès – 8 cm – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	100		Paquet de 10 pièces				21%
27	Chemise de classement à 3 rabats, vert, ±280 g, A4 – carton – à lignes imprimées – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	382		Paquet de 50 pièces				21%
28	Chemise de classement à 3 rabats, chamois, ±280 g, A4 – carton – à lignes imprimées – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	183		Paquet de 50 pièces				21%
29	Chemise de classement à 3 rabats, gris, ±280 g, A4 – carton – à lignes imprimées – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	100		Paquet de 50 pièces				21%
30	Chemise de classement à 3 rabats, bleu, ±280 g, A4 – carton – avec élastique – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	27		Paquet de 25 pièces				21%
31	Chemise de classement à 3 rabats, rouge, ±280 g, A4 – carton – avec élastique – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	13		Paquet de 25 pièces				21%
32	Chemise de classement à 3 rabats, vert,	QP	Pièce	24		Paquet de 25				21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
	±280 g, A4 – carton – avec élastique – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts					pièces				
33	Chemise de classement à 3 rabats, violet, ±280 g, A4 – carton – avec élastique – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	5		Paquet de 25 pièces				21%
34	Chemise de classement à 3 rabats, jaune, ±280 g, A4 – carton – avec élastique – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	66		Paquet de 25 pièces				21%
35	Chemise de classement à 3 rabats, oranje, ±280 g, A4 – carton – avec élastique – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	5		Paquet de 25 pièces				21%
36	Pochettes perforées, A4 – avec rabat, épaisseur ±11/100e	QP	Pièce	997		Paquet de 5 pièces				21%
37	Farde à glissière - bleu, 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	799						21%
38	Farde à glissière, jaune, 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	100						21%
39	Farde à glissière, vert, 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	554						21%
40	Farde à glissière, rouge, 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	304						21%
41	Pochette en carton, vert, A4, avec fenêtre transparente, ±18 × 10 cm, 140 g – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	139		Paquet de 100 pièces				21%
42	Pochette en carton, blanc, A4, avec fenêtre transparente, ±18 × 10 cm,	QP	Pièce	76		Paquet de 100 pièces				21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
	140 g – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts									
43	Classeur à levier, 100 % carton brun recyclé – dos 4 cm – fentes RADO – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	2653						21%
44	Classeur à levier, 100 % carton brun recyclé – dos 8 cm – fentes RADO – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	9529						21%
45	Onglets rectangulaires, carton, jaune +/- 200 g – ±22,5 × 10,5 cm – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	1209		Paquet de 100 pièces				21%
46	Onglets simples, 12 onglets, A4 – ±160 g – 100 % carton recyclé, et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	10566						21%
47	Onglets alphabétiques A-Z, carton, A4 – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	50						21%
48	Parapheur, carton, ±20 compartiments – carton 900 g + feuille buvard intérieure liquide – 100 % carton recyclé et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	60						21%
49	Trieur, 100 % matière recyclée et/ou gestion durable des forêts, 7 compartiments – extensible – ±24 × 31,5 cm	QP	Pièce	702						21%
50	Chemise dossier – A4 – ±20 pochettes	QP	Pièce	249						21%
51	Boîte aux lettres en plastique, empilable les unes sur les autres/en escalier/en sens opposé – ±24,5 × 34 × 5,5 – 100 %	QP	Pièce	2175						21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
	plastique recyclé, Blauer Engel Label ou équivalent									
52	Chemise transparente, A4, polypropylène souple, en vrac – plastique recyclé	QP	Pièce	1654		Paquet de 100 pièces				21%
53	Pochette perforée, universelle, A4 – polypropylène flexible, fait de minimum 50% matériel recyclé	QP	Pièce	1314		Paquet de 100 pièces				21%
54	Porte-bloc A4 en acier inoxydable avec rabat	QP	Pièce	244						21%
55	Œillets de renfort (±500 œillets par boîte)	QP	Pièce	30						21%
56	Dossier suspendu en carton 100 % recyclé et/ou gestion durable des forêts, latéral orange fond en « V » – A4	QP	Pièce	518		Paquet de 25 pièces				21%
57	Dossier suspendu en carton 100 % recyclé et/ou gestion durable des forêts, latéral orange fond 15mm – A4	QP	Pièce	168		Paquet de 25 pièces				21%
58	Dossier suspendu en carton 100 % recyclé et/ou gestion durable des forêts, latéral orange fond 30mm – A4	QP	Pièce	248		Paquet de 25 pièces				21%
59	Dossier suspendu en carton 100 % recyclé et/ou gestion durable des forêts latéral orange fond 50mm – A4	QP	Pièce	10		Paquet de 25 pièces				21%
60	Farde à glissière (Relieur d'archives à lamelle)	QP	Pièce	2747						21%
61	Dossier suspendu latéral bleu fond - 30 mm - A4	QP	Pièce	256		Paquet de 10 pièces				21%
62	Chemise pochette Jalema Mammouth, 3 rabats, folio, carton 270 g, grise	QP	Pièce	1261		Pièce				21%
63	Trieur, rouge, 100 % matière recyclée	QP	Pièce	108						21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
	et/ou gestion durable des forêts, 12 compartiments – extensible – ±24 × 31,5 cm									
64	Trieur à 32 compartiments, carton, noir, 100% matière recyclée et/ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	35						21%
65	Farde à glissière (Relieur d'archives à lamelle)	QP	Pièce	6973						21%
66	Relieur d'archives pour des documents perforés	QP	Pièce	10		Paquet de 100 pièces				21%
67	Relieur d'archives flexible à lamelle – ±10 cm (boîte de 100 pièces)	QP	Pièce	413		Paquet de 100 pièces				21%
MATERIEL D'ECRITURE										
68	Porte-mines, ±0,5 mm, en min. 50 % plastique recyclé	QP	Pièce	512						21%
69	Surligneur, bleu, effaçable, pointe arrondie, ±1,5 mm – encre sans xylène ni toluène, min. 50 % matériaux recyclés	QP	Pièce	3801						21%
70	Surligneur, noir, effaçable, pointe arrondie, ±1,5 mm – encre sans xylène ni toluène, min. 50% matériaux recyclés	QP	Pièce	4150						21%
71	Surligneur, rouge, effaçable, pointe arrondie, ±1,5 mm – encre sans xylène ni toluène, min. 50 % matériaux recyclés	QP	Pièce	3567						21%
72	Surligneur, vert, effaçable, pointe arrondie, ±1,5 mm – encre sans xylène ni toluène, min. 50% matériaux recyclés	QP	Pièce	3503						21%
73	Surligneur, bleu, indélébile, pointe arrondie, ±1,5 mm – encre sans xylène ni toluène, min. 50 % matériaux recyclés	QP	Pièce	2195						21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
74	Surligneur, noir, indélébile, pointe arrondie, ±1,5 mm – encre sans xylène ni toluène, min. 50% matériaux recyclés	QP	Pièce	4005						21%
75	Surligneur, rouge, indélébile, pointe arrondie, ±1,5 mm – encre sans xylène ni toluène, min. 50 % matériaux recyclés	QP	Pièce	1997						21%
76	Surligneur, vert, indélébile, pointe arrondie, ±1,5 mm – encre sans xylène ni toluène, min 50 % matériaux recyclés	QP	Pièce	200						21%
77	Stylo à bille avec support pour comptoir	QP	Pièce	1067						21%
78	Recharge pour stylo à bille de comptoir	QP	Pièce	406						21%
79	Stylo à bille, pointe fine, bleu, rétractable – avec label environnemental NF Environnement ou équivalent - plus de 60% de matériaux recyclés	QP	Pièce	7352						21%
80	Stylo à bille, pointe fine, noir, rétractable – avec label environnemental NF Environnement ou équivalent – plus de 60% de matériaux recyclés	QP	Pièce	16258						21%
81	Stylo à bille, pointe fine, rouge, rétractable – avec label environnemental NF Environnement ou équivalent – plus de 60 % de matériaux recyclés	QP	Pièce	9265						21%
82	Stylo à bille, pointe fine, vert, rétractable – avec label environnemental NF Environnement ou équivalent- plus de 60% de matériaux recyclés	QP	Pièce	6915						21%
83	Crayon de marquage, jaune fluo	QP	Pièce	894						21%
84	Crayon de marquage, orange fluo	QP	Pièce	843						21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
85	Crayon de marquage, rose fluo	QP	Pièce	867						21%
86	Crayon de marquage, vert fluo	QP	Pièce	842						21%
87	Stylo-plume pour adultes	QP	Pièce	822						21%
88	Recharge, encre bleue, l 4 cm – standard chaque marque (paquet de 6 unités)	QP	Pièce	100		Paquet de 6 pièces				21%
89	Recharge, encre noire, l 4 cm – standard chaque marque (paquet de 6 unités)	QP	Pièce	100		Paquet de 6 pièces				21%
90	Encre pour tampon encreur (noir) - 30ml	QP	Pièce	636						21%
91	Encre pour tampon encreur (rouge) - 30ml	QP	Pièce	20						21%
92	Marqueur permanent pointe biseautée 7,5 - 12mm, bleu	QP	Pièce	120						21%
93	Marqueur permanent pointe biseautée 7,5 - 12mm, rouge	QP	Pièce	102						21%
FOURNITURES DE BUREAU										
94	Agrafeuse standard en métal jusqu'à max. 60 feuilles 14/7	QP	Pièce	1655						21%
95	Agrafes nickelées pour agrafeuse ordinaire (boîte de 5000 pièces, compatible avec le poste 94)	QP	Pièce	1124		Boite de 5000pièces				21%
96	Agrafeuse en métal de grande capacité – minimum 100 feuilles	QP	Pièce	175						21%
97	Agrafes nickelées pour pince à agrafes 23/23	QP	Pièce	170		Boite de 1000pièces				21%
98	Trombone, ±25 mm, nickelé – extrémité pointue (boîte de 1000 pièces)	QP	Pièce	50		Boite de 1000pièces				21%
99	Trombone, ±32 mm, nickelé – extrémité pointue (boîte de 1000 pièces)	QP	Pièce	803		Boite de 1000pièces				21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
100	Trombone, ±77 mm, surface ondulée – extrémité pointue (boîte de 100 pièces)	QP	Pièce	2344		Paquet de 100 pièces				21%
101	Ciseaux ambidextres en inox à charnière renforcée – bouts pointus – 18 cm	QP	Pièce	7203						21%
102	Cutter ±9 mm	QP	Pièce	817						21%
103	Lames de cutter ±9 mm	QP	Pièce	20		Paquet de 10 pièces				21%
104	Cutter ±18 mm	QP	Pièce	1347						21%
105	Ôte-agraves pour agraves multiples	QP	Pièce	2220						21%
106	Perforatrice en métal 30 pages avec guide	QP	Pièce	2207						21%
107	Perforatrice en métal +/-250 pages avec guide	QP	Pièce	27						21%
108	Punaise baïonnette, diamètre +/-10 mm, en acier nickelé sans plastique	QP	Pièce	294		Boite de 750pièces				21%
109	Punaise pour tableau de liège	QP	Pièce	874		Boite de 200pièces				21%
110	Latte, 30 cm, en aluminium	QP	Pièce	100						21%
111	Agrafeuse électrique jusqu'à +/- 50 feuilles	QP	Pièce	20						21%
112	Cartouche d'agrafes galvanisées pour agrafeuse électrique jusqu'à +/- 50feuilles - compatible avec le poste 112	QP	Pièce	114		Boite de 5000pièces				21%
113	trombone, nickelé, ronde, 50mm	QP	Pièce	3059		Paquet de 100 pièces				21%
114	spray nettoyant pour tableau blanc	QP	Pièce	373						21%
115	Agraves Bostich 11/6 (boîte de 1050 pièces) compatible avec agrafeuse actuelle	QP	Pièce	1032		Boite de 1050 pièces				21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
116	agrafes 66/6 galvanisées pour agrafeuse électrique	QP	Pièce	78		Boite de 5000pièces				21%
117	Échelle de réduction , échelle 1/100-200-250-300-400-500	QP	Pièce	29						21%
118	agrafeuse grande capacité min 200 feuilles	QP	Pièce	58						21%
119	agrafes 23/23 galvanisées pour agrafeuse à grande capacité	QP	Pièce	153		Boite de 1000pièces				21%
120	Échelle de réduction , échelle 1/20-25-50-75-100-125	QP	Pièce	10						21%
121	Ciseaux bouts ronds, 13 cm, pour les gauchers	QP	Pièce	828						21%
122	Ciseaux bouts ronds, 13 cm, pour les droitiers	QP	Pièce	20						21%
123	Agrafeuse Bostitch B8 avec dégrafeur, noire, 30 feuilles	QP	Pièce	3599						21%
TAMPONS										
124	Tampon manuel avec encrage automatique, dimensions : 35 × 12 mm – nombre maximum de lignes de texte = 4	QP	Pièce	50						21%
125	Tampon manuel avec encrage automatique, dimensions : 74 × 34 mm – nombre maximum de lignes de texte = 10	QP	Pièce	305						21%
126	Tampon manuel avec encrage automatique, dimensions : 70 × 10 mm – nombre maximum de lignes de texte = 2	QP	Pièce	65						21%
127	Tampon manuel avec encrage automatique, dimensions : 70 × 25 mm – nombre maximum de lignes de texte = 7	QP	Pièce	353						21%
128	Tampon manuel avec encrage	QP	Pièce	192						21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
	automatique, dimensions : 28 × 28 mm – nombre maximum de lignes de texte = 6									
129	Tampon manuel avec encrage automatique, rond, diamètre : ±44 mm – nombre maximum de lignes de texte = 8	QP	Pièce	5						21%
130	Tampon manuel avec encrage automatique, dimensions : 50 × 30 mm – nombre maximum de lignes de texte = 8	QP	Pièce	52						21%
131	Tampon dateur manuel avec encrage automatique, dimensions : 75 × 38 mm – nombre maximum de lignes de texte = 8	QP	Pièce	20						21%
132	Tampon manuel avec encrage automatique, dimensions : 55 × 34 mm – nombre maximum de lignes de texte = 10	QP	Pièce	19						21%
133	Tampon manuel avec encrage automatique, dimensions : 47 × 18 mm – nombre maximum de lignes de texte = 5	QP	Pièce	739						21%
134	Tampon manuel avec encrage automatique, dimensions : 85 × 55 mm – nombre maximum de lignes de texte = 12	QP	Pièce	39						21%
135	Tampon manuel avec encrage automatique, dimensions : ±44 × 25 mm – nombre maximum de lignes de texte = 8	QP	Pièce	17						21%
TABLEAUX										
136	kit de démarrage pour tableau blanc: Contenance : - 4 marqueurs pour tableau blanc - 1 porte-marqueurs magnétique - 1 petit effaceur à sec - 10 chiffons de rechange pour l'effaceur	QP	Pièce	34						21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
	- liquide de nettoyage - 10 aimants d'un diamètre de 30 mm									
137	Recharge de papier 100 % recyclé et/ou gestion durable des forêts pour chevalet de conférence (Compatible avec poste 140)	QP	Pièce	200						21%
138	Marqueurs pour chevalet de conférence à encre à base d'eau (par sachet de 4)	QP	Pièce	1235						21%
139	Chevalet de conférence – sans aimants	QP	Pièce	147						21%
140	Tableau blanc, émaillé, magnétique, pour montage mural, convient pour feutres, avec auget porte-accessoires : ±45 × 60 cm	QP	Pièce	31						21%
141	Tableau blanc, émaillé, magnétique, pour montage mural, convient pour feutres, avec auget porte-accessoires : ±150 × 100 cm	QP	Pièce	62						21%
142	Tableau blanc, émaillé, magnétique, pour montage mural, convient pour feutres, avec auget porte-accessoires : ±180 × 120 cm	QP	Pièce	58						21%
143	Tableau blanc, magnétique, émaillé, pour montage mural, convient pour feutres, avec auget porte-accessoires : ±90 × 60 cm × ±10 cm	QP	Pièce	136						21%
144	Tableau blanc, magnétique, émaillé, pour montage mural, convient pour feutres, avec auget porte-accessoires : ±120 × 80 cm × ±10 cm	QP	Pièce	194						21%
145	Tableau blanc, magnétique, émaillé, pour montage mural, convient pour feutres,	QP	Pièce	4						21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
	avec auget porte-accessoires , triptyque : ouvert ±240 × 90 cm ±10 cm									
146	Tableau de liège : ±90 × 60 cm × ±10 cm	QP	Pièce	173						21%
147	Tableau de liège : ±120 × 90 cm × ±10 cm	QP	Pièce	184						21%
148	tableau blanc mobil, rotatif 120 x 150cm	QP	Pièce	4						21%
149	tableau de planification 90x60cm	QP	Pièce	4						21%
150	kit de planification pour tableau planificateur	QP	Pièce	5						21%
ARTICLES DE CORRECTION + COLLES ET ADHESIFS										
151	Bâton de colle – 20 g – à base d’eau sans solvant, en partie à partir de matériaux recyclés	QP	Pièce	100						21%
152	Dérouleur de correction à base d’eau, sans solvant, min. 50 % de matériaux recyclés	QP	Pièce	1450						21%
153	Support de ruban adhésif à lame métallique (pour le bureau)	QP	Pièce	150						21%
154	Ruban adhésif transparent, ±19 mm × 33 m pour le support mentionné ci- dessus – sans solvant. Le cœur se compose de carton non blanchi, de carton recyclé et de 100 % de plastiques recyclés	QP	Pièce	1870						21%
155	Ruban adhésif d’emballage transparent de 50 mm – en polypropylène. Le cœur est constitué de carton non blanchi recyclé et de 100 % de plastiques recyclés	QP	Pièce	2533						21%
156	Support de ruban adhésif pour le ruban adhésif d’emballage mentionné ci-dessus.	QP	Pièce	187						21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
	DIVERS									
157	Ruban d'étiquettes DYMO D1 noir sur jaune – 12 mm × 7 m	QP	Pièce	177						21%
158	coussin gel repose poignet	QP	Pièce	101						21%
159	pile lithium CR2016	QP	Pièce	41						21%
160	Repose-pieds standard, 100% plastic recyclé	QP	Pièce	189						21%
161	Élastique fin, dimensions : – ±2 × 120 mm – 80 % crêpe – min. 75 % caoutchouc (boîte de 100 g)	QP	Pièce	2890		Boîte de 100g				21%
162	Élastique large, dimensions : – ±5 × 120 mm – 80 % crêpe – min. 75 % caoutchouc (boîte de 100 g)	QP	Pièce	523		Boîte de 100g				21%
163	Élastique large, dimensions : – ±5 × 150 mm – 80 % crêpe – min. 75 % caoutchouc (boîte de 500 g)	QP	Pièce	30		Boîte de 500g				21%
164	Pile rechargeable, AA, Li-ion	QP	Pièce	532		Paquet de 4				21%
165	Pile rechargeable, AAA, Li-ion	QP	Pièce	661		Paquet de 4				21%
166	Pile rechargeable, 9 V, Li-ion	QP	Pièce	50						21%
167	Pile rechargeable, C, Li-ion	QP	Pièce	50						21%
168	Pile rechargeable, D, Li-ion	QP	Pièce	10						21%
169	Chargeur haute vitesse pour piles AA et AAA	QP	Pièce	68						21%
170	Chargeur universel de piles – 5 types	QP	Pièce	81						21%
171	Aimants pour tableau magnétique (diamètre 27 mm)	QP	Pièce	3008		Boîte de 6 pièces				21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
172	Brosse magnétique pour tableau blanc, ±11,5 × 3,5 cm	QP	Pièce	760						21%
173	Aimants bleus pour tableau magnétique (diamètre 10 mm)	QP	Pièce	40						21%
174	Aimants blancs pour tableau magnétique (diamètre 10 mm)	QP	Pièce	543						21%
175	Rouleau de papier de couverture, ±1 m × 10 m, brun	QP	Pièce	440						21%
176	Rouleau de film à bulles d'air, ±100 × 1 m	QP	Pièce	10						21%
177	Calculatrice de bureau, 12 chiffres, solaire, grand format	QP	Pièce	683						21%
178	Calculatrice, solaire, minimum 10 chiffres	QP	Pièce	20						21%
179	Destructeur de papier, 8 feuilles	QP	Pièce	94						21%
180	Imprimante portable pour étiquettes type DYMO 280	QP	Pièce	157						21%
181	Plastifieuse – format A5 – A4 – A3 – A3 – ±250 microns	QP	Pièce	146						21%
182	Petit bac magnétique, blanc	QP	Pièce	285						21%
183	Ruban d'étiquettes DYMO D1 noir sur blanc – 12 mm × 7 m	QP	Pièce	2169						21%
184	étui pour badge 54x85mm	QP	Pièce	412		Paquet de 10				21%
185	Mécanisme sans déroulement avec cordon textile	QP	Pièce	132		Paquet de 10				21%
186	Mécanisme de déroulement	QP	Pièce	3190						21%
187	Cordon textile Noir	QP	Pièce	1000						21%
188	réhausseur d'écran	QP	Pièce	160						21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
189	pile CR2 lithium	QP	Pièce	104						21%
190	Enveloppes résistantes aux chocs, ±270 × 360 mm, BT100, 100% recyclé ou/et gestion durable des forêts	QP	Pièce	80						21%
191	Enveloppes résistantes aux chocs, ±150 × 210 mm, BT100, 100% recyclé ou/et gestion durable des forêts	QP	Pièce	100						21%
192	pile lithium CR2032	QP	Pièce	116						21%
193	cadre souple façade magnétique A4	QP	Pièce	258		Paquet de 2				21%
194	Pile bouton oxyde d'argent SR44	QP	Pièce	31						21%
195	Ruban d'étiquettes DYMO D1 noir sur rouge – 12 mm × 7 m	QP	Pièce	271						21%
196	Ruban d'étiquettes DYMO D1 noir sur transparent – 9 mm × 7 m	QP	Pièce	148						21%
197	Ruban d'étiquettes DYMO D1 noir sur blanc – 9 mm × 7 m	QP	Pièce	636						21%
198	Ruban d'étiquettes DYMO D1 noir sur blanc – 6 mm × 7 m	QP	Pièce	185						21%
199	destructeur de papier +/-300 feuilles	QP	Pièce	4						21%
200	Spray pour le nettoyage d'écrans d'ordinateur	QP	Pièce	387						21%
201	Pile alcaline 9V 6LR61	QP	Pièce	20						21%
202	cadre clipsé pour poster, coins ronds, A3	QP	Pièce	10						21%
203	Couverture PQ100 A3, en PVC transparent, ±300 microns	QP	Pièce	36		Paquet de 100 pièces				21%
204	Pochette BT100 pour plastification à chaud, A3, 250 microns ±2 × 125 microns,	QP	Pièce	566		Paquet de 100 pièces				21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
	brillant									
205	Pochette pour plastification, A6, ±250 microns, BT100	QP	Pièce	310		Paquet de 100 pièces				21%
206	Pochettes de plastification brillant - A3 150 micron	QP	Pièce	6526		Paquet de 100 pièces				21%
207	Pochettes de plastification brillant - A4 150 micron	QP	Pièce	1078		Paquet de 100 pièces				21%
208	Couverture de reliure, polypropylène transparent, ±250 microns, PQ 100	QP	Pièce	66		Paquet de 100 pièces				21%
209	baguette de reliure 8mm	QP	Pièce	52		Paquet de 100 pièces				21%
210	baguette de reliure 10mm	QP	Pièce	61		Paquet de 100 pièces				21%
211	baguette de reliure 16mm	QP	Pièce	10		Paquet de 150 pièces				21%
212	Etiquettes polyvalentes - 8 par page 105 x 70mm, recyclé ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	53		Paquet de 100 pièces				21%
213	Etiquettes polyvalentes - 2 par page - 210 x 148 mm, recyclé ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	442		Paquet de 100 pièces				21%
214	Etiquettes polyvalentes - 14 par page - 105 x 42 mm, recyclé ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	1363		Paquet de 100 pièces				21%
215	Etiquettes polyvalentes - 64 par page - 48,5 x 16,9 mm, recyclé ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	62		Paquet de 100 pièces				21%
216	Badges étiquettes textiles – 10 badges par feuille – 25 feuilles par paquet, recyclé ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	238		Paquet de 25 feuilles				21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT. (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Conditionnement	Total htva	Références Fournisseur	Reprise article	Btw%
217	Etiquettes blanches pour imprimante 210x297mm, recyclé ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	554		Paquet de 100 pièces				21%
218	Etiquettes polyvalentes - 24 par page - 70 x 37 mm, recyclé ou gestion durable des forêts	QP	Pièce	336		Paquet de 100 pièces				21%
219	numéros adhésifs 0-9 25mm	QP	Pièce	41		Paquet de 10 pièces				21%

Total HTVA :	
TVA :	
Total lot 1 TVAC :	
<i>Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. Le montant total HTVA (la quantité de produits x le prix unitaire) doit être à chaque fois arrondis à 2 chiffres après la virgule.</i> Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre. Fait à le Fonction : Nom et prénom :	

Lot 2 "Matériel de bricolage"

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA%	Références fournisseur
1	Pinces à linge en bois mini assorties 25 x 3 mm	QP	Pièce	20			Paquet de 45 pièces	21%	
2	Recharges pour pistolet colle 7,5mm	QP	Pièce	6			Paquet de 10 pièces	21%	
3	Bannière en nylon à décorer+/-76x137cm	QP	Pièce	10			Pièce	21%	
4	Batonnets en bois	QP	Pièce	5			Paquet de 1000 pièces	21%	
5	Bâtons de fusain 15 cm	QP	Pièce	50			Paquet de 25 pièces	21%	
6	Crayons couleurs assorti	QP	Pièce	50			Paquet de 288 pièces	21%	
7	Pastels couleur assorti	QP	Pièce	40			Paquet de 144 pièces	21%	
8	Pastels couleur assorti	QP	Pièce	150			Paquet de 12 pièces	21%	
9	Fil élastique blanc 1 mm x 10 m blanc	QP	Pièce	40			Pièce	21%	
10	Feutres fine assorti	QP	Pièce	60			Paquet de 100 pièces	21%	
11	Crayons de couleur	QP	Pièce	40			Paquet de 24 pièces	21%	
12	Feutres médium de forme hexagonale, couleur assorties, pointe ogive 1mm (20 pièces/stuks)	QP	Pièce	30			Paquet de 20 pièces	21%	
13	Carton photo Folia, 50 x 70 cm, 300 g, assortiment	QP	Pièce	40			Paquet de 100 feuilles	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA%	Références fournisseur
14	Feutrine 15 x 23 cm, 10 couleurs	QP	Pièce	150			Paquet de 100 pièces	21%	
15	Colorations plumes arc-en-ciel , couleurs assorties	QP	Pièce	30			Pièce	21%	
16	Ficelle en coton, rouge-blanc, la bobine de 50 mètres	QP	Pièce	100			Pièce	21%	
17	Craies de trottoir couleurs assorties	QP	Pièce	80			Godet de 20 pièces	21%	
18	Gouache 1L couleurs assorties	QP	Pièce	50			Paquet de 6 tubes (couleurs assorti)	21%	
19	Gouache 1L blanc	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
20	Gouache 1L bleu foncé	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
21	Gouache 1L jaune foncé	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
22	Gouache 1L noir	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
23	Gouache 1L orange	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
24	Gouache 1L rose/fuschia	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
25	Gouache 1L rouge foncé	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
26	Gouache 1L vert foncé	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
27	Gouache 1L violet	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
28	Peinture acrylique 500 ml blanc	QP	Pièce	50			Pièce	21%	
29	Peinture acrylique 500 ml bleu	QP	Pièce	50			Pièce	21%	
30	Peinture acrylique 500 ml jaune	QP	Pièce	50			Pièce	21%	
31	Peinture acrylique 500 ml noir	QP	Pièce	50			Pièce	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA%	Références fournisseur
32	Peinture acrylique 500 ml orange	QP	Pièce	50			Pièce	21%	
33	Peinture acrylique 500 ml rouge	QP	Pièce	50			Pièce	21%	
34	Peinture acrylique 500 ml vert	QP	Pièce	50			Pièce	21%	
35	Peinture aquarelle 12 godets	QP	Pièce	150			Pièce	21%	
36	Tablier de peinture large 9 - 12 ans	QP	Pièce	20			Pièce	21%	
37	Tablier de peinture médium 5 - 8 ans	QP	Pièce	20			Pièce	21%	
38	Cure-pipes, épaisseur 6 mm x L 30 cm, assortiment	QP	Pièce	15			Paquet de 100 pièces	21%	
39	Feutres , couleurs assorties	QP	Pièce	150			Paquet de 12 feutres	21%	
40	Fil de chenille diamètre 14 cm couleurs assorties	QP	Pièce	10			Paquet de 100 pièces	21%	
41	Fils Scoubidou 1m	QP	Pièce	50			Paquet de 100 pièces	21%	
42	Masque d'animal avec élastique	QP	Pièce	300			Paquet de 6 masques	21%	
43	Gouache fluo jaune 500 ml	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
44	Gouache fluo orange 500 ml	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
45	Gouache fluo rose 500 ml	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
46	Gouache fluo vert 500 ml	QP	Pièce	60			Pièce	21%	
47	Pinceau n°12 plat manche court	QP	Pièce	80			Paquet de 12 pinceaux	21%	
48	Colle de bricolage 100g	QP	Pièce	150			Pièce	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA%	Références fournisseur
49	Pistolet à colle	QP	Pièce	5			Pièce	21%	
50	œuf en polyester 6 cm	QP	Pièce	100			Paquet de 20 œufs	21%	
51	cahier de dessin A5 40 feuilles	QP	Pièce	50			Pièce	21%	
52	Corde en sisal, 3 fils, +/- 400 m	QP	Pièce	25			Pièce	21%	
53	Pastels à l'huile couleurs assorties	QP	Pièce	100			Paquet de 12 pincès	21%	
54	Pochoirs à motifs de Pâques	QP	Pièce	20			Paquet de 6 pincès	21%	
55	Pompons par couleur, 1.500 pompons en 6 coloris	QP	Pièce	20			1.500 pompons en 6 coloris	21%	
56	Toile de peinture sur cadre en bois, +/-L23 x H 30,5 cm	QP	Pièce	250			Pièce	21%	
57	Masque d'animal avec élastique	QP	Pièce	200			Paquet de 6 masques	21%	
58	Rouleau à peinture avec éponge lisse pour bricoler, largeur +/-7,5 cm	QP	Pièce	40			Pièce	21%	
59	Masque en feutre pour super héros, 6 couleurs	QP	Pièce	80			Paquet de 12 masques	21%	
60	Masque en papier avec élastique	QP	Pièce	50			Paquet de 50 masques	21%	
61	Mélange de paillettes étoiles de différentes couleurs	QP	Pièce	80			Pot de +/-100g	21%	
62	Paillettes en poudre, argentée	QP	Pièce	20			Pot de +/-100g	21%	
63	Paillettes en poudre, dorée	QP	Pièce	20			Pot de +/-100g	21%	
64	Papier crépon 50 cm x 2,5 m assorties	QP	Pièce	150			Paquet de 10 feuilles	21%	
65	Papier de soie 50 x 70 cm couleurs assorties	QP	Pièce	200			Paquet van +/-20	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA%	Références fournisseur
							feuilles		
66	Papier dessin de couleurs assorties - Dimensions : 50 x 70 cm - Grammage: 130 g/m ² - Couleur : couleurs assorties - Recyclable et/ou labellisé PEFC	QP	Pièce	200			Paquet de 10 pièces	21%	

Total HTVA :	
TVA :	
Total lot 2 TVAC :	

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. Le montant total HTVA (la quantité de produits x le prix unitaire) doit être à chaque fois arrondis à 2 chiffres après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à le Fonction :

Nom et prénom :

Lot 3 "Papier et Enveloppes"

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA %	Références fournisseur
1	Boîte de 5 ramettes de ±500 feuilles de papier blanc, A4, 80g. Caractéristiques : - 100% recyclé - Écolabel de l'UE ou équivalent - Certifié d'une blancheur de 150	QP	Pièce	800			Boîte de 5 rames	21%	
2	Boîte de 5 ramettes de ±500 feuilles de papier blanc, A3, 80g Caractéristiques : - 100% recyclé - Écolabel de l'UE ou équivalent - Certifié d'une blancheur de 150	QP	Pièce	1783			Boîte de 5 rames	21%	
3	Boîte de 5 ramettes de ±500 feuilles de papier blanc, A4, 75 g Caractéristiques : - 100% recyclé - Écolabel de l'UE ou équivalent - Certifié d'une blancheur de 150	QP	Pièce	157750			Boîte de 5 rames	21%	
4	Boîte de 5 ramettes de ±500 feuilles de papier blanc recyclé, A4, 80 g Caractéristiques : - 100% recyclé - Écolabel de l'UE ou équivalent - Certifié d'une blancheur de 85	QP	Pièce	825			Boîte de 5 rames	21%	
5	Ramette de +/-250 feuilles, papier blanc, A4, 120g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	734			Ramette de 250 feuilles	21%	
6	Ramette de +/-250 feuilles, papier blanc, A4, 160g	QP	Pièce	40			Ramette de 250	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA %	Références fournisseur
	Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent						feuilles		
7	Ramette de +/- 125 feuilles, papier blanc, A4, 250g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	265			Ramette de 125 feuilles	21%	
8	Ramette de +/-500 feuilles, papier bleu turquoise, A4, 80g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	30			Ramette de 500 feuilles	21%	
9	Ramette de +/-500 feuilles, papier vert foncé, A4, 80g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	20			Ramette de 500 feuilles	21%	
10	Ramette de +/-500 feuilles, papier vert clair, A4, 80g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	1191			Ramette de 500 feuilles	21%	
11	Ramette de +/-500 feuilles, papier vert golf A4, 80g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	39			Ramette de 500 feuilles	21%	
12	Ramette de +/-500 feuilles, papier ivoire, A3, 80g Caractéristiques :	QP	Pièce	20			Ramette de 500 feuilles	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA %	Références fournisseur
	-Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent								
13	Ramette de +/-500 feuilles, papier jaune, A3, 80g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	39			Ramette de 500 feuilles	21%	
14	Ramette de +/-250 feuilles, papier jaune, A4, 120g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	38			Ramette de 250 feuilles	21%	
15	Ramette de +/-250 feuilles, papier rouge, A4, 120g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	25			Ramette de 250 feuilles	21%	
16	Ramette de +/-250 feuilles, papier vert foncé, A4, 120g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	25			Ramette de 250 feuilles	21%	
17	Ramette de +/-250 feuilles, papier fuschia, A4, 120g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	43			Ramette de 250 feuilles	21%	
18	Ramette de +/-250 feuilles, papier rose, A4, 120g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent)	QP	Pièce	44			Ramette de 250 feuilles	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA %	Références fournisseur
	Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent								
19	Ramette de +/-250 feuilles, papier ivoire, A4, 120g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	20			Ramette de 250 feuilles	21%	
20	Ramette de +/-250 feuilles, papier bleu vif, A3, 120g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	20			Ramette de 250 feuilles	21%	
21	Ramette de +/-250 feuilles, papier bleu, A4, 160g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	39			Ramette de 250 feuilles	21%	
22	Ramette de +/-250 feuilles, papier rose A4, 160g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	221			Ramette de 250 feuilles	21%	
23	Ramette de +/-250 feuilles, papier fuschia A4, 160g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	46			Ramette de 250 feuilles	21%	
24	Ramette de +/-250 feuilles, papier ivoire, A4, 160g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent)	QP	Pièce	52			Ramette de 250 feuilles	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA %	Références fournisseur
	-Écolabel de l'UE ou équivalent								
25	Ramette de +/-250 feuilles, papier rouge corail, A4, 160g Caractéristiques : -Mélange FSC/PEFC/FSC ou équivalent ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent	QP	Pièce	49			Ramette de 250 feuilles	21%	
26	Boîte de 500 enveloppes, Enveloppe Américaine, fenêtre à droite Caractéristiques : – Couleur : blanc – Blancheur entre 95 et 125 CIE – 80 gr/m ² – dimensions de l'enveloppe : 114 × 229 mm ; dimensions de la fenêtre : 40 × 110 mm – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (blauer Angel Label ou équivalent) – Écolabel de l'UE ou équivalent. – fermeture : gommée – fabrication : rabats latéraux à l'extérieur – en papier offset standard (type TURBOMAIL), attention <u>pas</u> cyclus offset – Compatible avec les appareils : ° Pitney Bowes DI380 ; ° Quadient DS-75i	QP	Pièce	10			Boîte de 500 enveloppes	21%	
27	Boîte de 500 enveloppes, Enveloppe américaine, sans fenêtre Caractéristiques : – Couleur : blanc – Blancheur entre 95 et 125 CIE – 80 gr/m ² – dimensions de l'enveloppe : 114 × 229mm – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (blauer Angel Label ou équivalent) – Écolabel de l'UE ou équivalent. – fermeture : gommée ; fabrication : rabats latéraux à l'extérieur – en papier offset standard (type TURBOMAIL), attention <u>pas</u> cyclus	QP	Pièce	55			Boîte de 500 enveloppes	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA %	Références fournisseur
	offset – Compatible avec les appareils : ° Pitney Bowes DI380 ; ° Quadient DS-75i								
28	Boîte de 250 enveloppes, Enveloppe C4 avec fenêtre à droite Caractéristiques : – Couleur : blanc – Blancheur entre 95 et 125 CIE – 100 gr/m ² ou 120 g/m ² – dimensions de l'enveloppe : 229 × 324mm – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (blauer Angel Label ou équivalent) – Écolabel de l'UE ou équivalent. – fermeture : auto-collante protégée par une bande de papier; Placement de la fenêtre : 60 mm du côté supérieur & 28 mm du côté droit. – Dimensions de la fenêtre : 45 × 110 mm	QP	Pièce	10			Boîte de 250 enveloppes	21%	
29	Boîte de 250 enveloppes, enveloppe C4 sans fenêtre, Caractéristiques : – Couleur : blanc – Blancheur entre 95 et 125 CIE – 100 gr/m ² ou 120gr/m ² ; dimensions de l'enveloppe : 229 × 324 mm – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (blauer Angel Label ou équivalent) – Écolabel de l'UE ou équivalent. – fermeture auto-collante protégée par une bande de papier	QP	Pièce	10			Boîte de 250 enveloppes	21%	
30	Boîte de 500 enveloppes, Enveloppe C5 sans fenêtre Caractéristiques : – Couleur : blanc – Blancheur entre 95 et 125 CIE – 80 g/m ² - en papier offset standard (type TURBOMAIL), attention <u>pas</u> cyclus offset – fermeture : gommée ; dimensions de l'enveloppe : 162 × 229mm – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (blauer Angel Label ou équivalent)	QP	Pièce	54			Boîte de 500 enveloppes	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA %	Références fournisseur
	– Écolabel de l'UE ou équivalent. – Compatible avec les appareils : ° Pitney Bowes DI380 ; ° Quadient DS-75i								
31	Boîte de 500 enveloppes, Enveloppe C5 avec fenêtre Caractéristiques : – Couleur : blanc – Blancheur entre 95 et 125 CIE - en papier offset standard (type TURBOMAIL), attention <u>pas</u> cyclus offset – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (blauer Angel Label ou équivalent) – Écolabel de l'UE ou équivalent. – 80 g/m² – Placement de la fenêtre : 20 mm du côté droit et 70 mm du côté inférieur – dimensions de l'enveloppe : 162 × 229 mm – dimensions de la fenêtre : 40 × 110mm – fermeture gommée – Compatible avec les appareils : ° Pitney Bowes DI380 ; ° Quadient DS-75i	QP	Pièce	5			Boîte de 500 enveloppes	21%	
32	Enveloppes brunes avec pli, sans fenêtre : Caractéristiques : – Couleur : brun – 120 g/m² – papier kraft – dimensions de l'enveloppe : 279 × 420 × 40 mm – fermeture auto-collante protégée par une bande de papier	QP	Pièce	55			Boîte de 250 enveloppes	21%	
33	Enveloppes renforcées avec pli, sans fenêtre Caractéristiques : - couleur : brun - grammage papier = 130 gr / m² - dimensions : 280 x 400 x 30 mm - fabrication : papier tissé – 3 couches	QP	Pièce	2			Boîte de 250 enveloppes	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5 ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA %	Références fournisseur
	- renforcement : couche polyester – fabrication diagonale - fermeture : autocollante protégée par une bande de papier								
34	Enveloppes renforcées avec pli, sans fenêtre Caractéristiques : - couleur : brun - grammage papier = 140 gr / m2 - dimensions : 300 x 460 x 70 mm - fabrication : papier tissé – 3 couches - renforcement : couche polyester – fabrication diagonale - fermeture : autocollante protégée par une bande de papier	QP	Pièce	2			Boîte de 550 enveloppes	21%	

Total HTVA :	
TVA :	
Total lot 3 TVAC :	

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. Le montant total HTVA (la quantité de produits x le prix unitaire) doit être à chaque fois arrondis à 2 chiffres après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à le Fonction :

Nom et prénom :

Lot 4 "Enveloppes avec Logo"

Nr.	Description	Type	Unité	QT (Sans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA%	Références fournisseur
1	Boîte de 500 enveloppes: Enveloppe américaine, fenêtre à droite, avec impression en couleur du logo Caractéristiques : – Couleur : blanc – Blancheur entre 95 et 125 CIE – 80 g/m² - en papier offset standard (type TURBOMAIL) , attention <u>pas</u> cyclus offset – dimensions de l'enveloppe : 114 × 229 mm ; dimensions de la fenêtre : 40 × 110 mm – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) -Écolabel de l'UE ou équivalent – fermeture : gommée – fabrication : rabats latéraux à l'extérieur – Compatible avec les appareils : ° Pitney Bowes DI380 ; ° Quadient DS-75i	QP	Pièce	400			Boîte de 500 enveloppes	21%	
2	Boîte de 500 enveloppes: "Enveloppe américaine, sans fenêtre, avec impression en couleur du logo : Caractéristiques : – Couleur : blanc – Blancheur entre 95 et 125 CIE – 80 g/m² - en papier offset standard (type TURBOMAIL) , attention <u>pas</u> cyclus offset – dimensions de l'enveloppe : 114 × 229 mm – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) – Écolabel de l'UE ou équivalent – fermeture : gommée ; fabrication : rabats latéraux à l'extérieur – Compatible avec les appareils : ° Pitney Bowes DI380 ; ° Quadient DS-75i	QP	Pièce	160			Boîte de 500 enveloppes	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (Sans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA%	Références fournisseur
3	Boîte de 250 enveloppes: Enveloppe C4, fenêtre à droite avec impression en couleur du logo Caractéristiques : – Couleur : blanc – Blancheur entre 95 et 125 CIE – 100gr/m² of 120gr/m² – dimensions de l'enveloppe : 229 × 324mm – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) – Écolabel de l'UE ou équivalent – fermeture : autocollante protégée par une bande de papier ; Placement de la fenêtre : 60 mm du côté supérieur et 28 mm du côté droit – Dimensions de la fenêtre : 45 × 110 mm	QP	Pièce	160			Boîte de 250 enveloppes	21%	
4	Boîte de 250 enveloppes: Enveloppe C4 sans fenêtre et avec impression en couleur du logo : Caractéristiques : – Couleur : blanc – Blancheur entre 95 et 125 CIE – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) – Écolabel de l'UE ou équivalent – 100gr/m² of 120gr/m² ; dimensions de l'enveloppe 229 × 324 mm – fermeture autocollante protégée par une bande de papier;	QP	Pièce	160			Boîte de 250 enveloppes	21%	
5	Boîte de 500 enveloppes: Enveloppe C5 avec une fenêtre, avec impression en couleur du logo: Caractéristiques : – Couleur : blanc ; Blancheur entre 95 et 125 CIE – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) – Écolabel de l'UE ou équivalent. – 80 g/m² - en papier offset standard (type TURBOMAIL) , attention <u>pas</u> cyclus offset – Placement de la fenêtre : 20 mm du côté droit et 70 mm	QP	Pièce	160			Boîte de 500 enveloppes	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA%	Références fournisseur
	du côté inférieur – dimensions de l'enveloppe : 162 × 229 mm – dimensions de la fenêtre : 40 × 110mm – fermeture gommée – Compatible avec les appareils : ° Pitney Bowes DI380 ; °Quadient DS-75i								
6	Boîte de 500 enveloppes: Enveloppe C5 sans fenêtre avec impression en couleur du logo : Caractéristiques : – Couleur : blanc – Blancheur entre 95 et 125 CIE – 80 g/m² - en papier offset standard (type TURBOMAIL) , attention <u>pas</u> cyclus offset – fermeture : gommée ; dimensions de l'enveloppe : 162 × 229mm – FSC ou PEFC (ou équivalent) ou 100% recyclé (Blauer Angel Label ou équivalent) – Écolabel de l'UE ou équivalent – Compatible avec les appareils : ° Pitney Bowes DI380 ; °Quadient DS-75i	QP	Pièce	160			Boîte de 500 enveloppes	21%	
7	Enveloppes brunes avec pli, sans fenêtre, imprimées en couleur du logo : Caractéristiques : – Couleur : brun – 120 g/m² – papier kraft – dimensions de l'enveloppe : 279 × 420 × 40 mm – fermeture autocollante protégée par une bande de papier	QP	Pièce	4			Boîte de 250 enveloppes	21%	
8	Enveloppes renforcées avec pli, sans fenêtre avec impression en noir du logo Caractéristiques : - couleur : brun - grammage papier = 130 gr / m2 - dimensions : 280 x 400 x 30 mm	QP	Pièce	2			Boîte de 250 enveloppes	21%	

Nr.	Description	Type	Unité	QT (Sans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	Conditionnement	TVA%	Références fournisseur
	- fabrication : papier tissé – 3 couches - renforcement : couche polyester – fabrication diagonale - fermeture : autocollante protégée par une bande de papier								
9	Enveloppes renforcées avec pli, sans fenêtre avec impression en noir du logo Caractéristiques : - couleur : brun - grammage papier = 140 gr / m2 - dimensions : 300 x 460 x 70 mm - fabrication : papier tissé – 3 couches - renforcement : couche polyester – fabrication diagonale - fermeture : autocollante protégée par une bande de papier	QP	Pièce	2			Boîte de 550 enveloppes	21%	

Total HTVA :	
TVA :	
Total lot 4 TVAC :	

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. Le montant total HTVA (la quantité de produits x le prix unitaire) doit être à chaque fois arrondis à 2 chiffres après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à le Fonction :

Nom et prénom :

Lot 5 "Articles de branding"

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	TVA%
1	Stylo à bille avec logo au choix du pouvoir adjudicateur bénéficiaire Caractéristiques : Couleur : blanc (ou toute autre couleur, mais le logo doit rester lisible. Le pouvoir adjudicateur bénéficiaire effectuera le choix final) – Couleur de l'encre : noir ou bleu – Impression et matières premières : cf. dispositions techniques	QP	Pièce	1500			21%
2	Crayon avec logo au choix du pouvoir adjudicateur bénéficiaire Caractéristiques : Couleur : blanc (ou toute autre couleur, mais le logo doit rester lisible. Le pouvoir adjudicateur bénéficiaire effectuera le choix final) – Couleur de la mine : noir/gris – Impression, matières premières et production : cf. dispositions techniques	QP	Pièce	300			21%
3	Clé USB avec logo au choix du pouvoir adjudicateur bénéficiaire Caractéristiques : Couleur : blanc ou bois (ou toute autre couleur, mais le logo doit rester lisible. Le pouvoir adjudicateur bénéficiaire effectuera le choix final) – Mémoire : au moins 16 GB – Impression, matières premières et production : cf. dispositions techniques	QP	Pièce	1500			21%
4	Grande tasse avec logo au choix du pouvoir adjudicateur bénéficiaire Caractéristiques : Couleur : blanc (ou toute autre couleur, mais le logo doit rester lisible. Le pouvoir adjudicateur bénéficiaire effectuera le choix final) – Contenu : ±25 cl – Impression, matières premières et production : cf. dispositions techniques	QP	Pièce	1500			21%
5	Sacs de courses pliables réutilisables avec logo au choix du pouvoir adjudicateur bénéficiaire Caractéristiques : - Couleur : blanc (ou éventuellement une autre couleur mais le logo doit rester lisible. Le choix final revient au pouvoir adjudicateur bénéficiaire) - Solidité : doit être suffisamment solide pour pouvoir porter des courses - Matière première : au choix (p.ex. tissu, plastique bio, etc.) - Extra : avec housse de protection	QP	Pièce	1200			21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	TVA%
	- Impression, matière première et production : cf. clauses techniques						
6	Parapluie couleur vert. Caractéristiques techniques: Parapluie de Golf - Coupe-Vent – environ 125 cm Vert foncé 2 logos imprimés blanc : placés harmonieusement horizontalement sur 2 panneaux opposés 10 baleines Parapluie anti tempête à 10 panneaux en polyester. Manche droit et armature en fibre de verre. Poignée finition caoutchouc. Mécanisme manuel	QP	Pièce	200			21%
7	Gobelet réutilisable. Caractéristiques techniques Contenance de minimum 250 ml Matériau écologique Couleur : blanc 1 logo imprimé en trois couleurs	QP	Pièce	200			21%
8	Pochette réutilisable, pliable, lavable pour emballage sandwich avec logo au choix Dimensions pliées: +/-10 x +/-15cm. Dimensions dépliées: +/-50 x +/-30cm. Matériel extérieur: 100% polyester. Couche intérieure résistant aux taches. Lavable en machine à 60° C. Fermeture par bande velcro	QP	Pièce	2000			21%
9	Casquette pour enfant, disponible en différentes tailles avec Logo au choix	QP	Pièce	1000			21%
10	Gourde randonnée avec bouchon à vis 0,75 litre aluminium gris avec Logo au choix	QP	Pièce	1800			21%
11	Transat avec harnais de sécurité, avec logo au choix : Caractéristiques : • Matériau bois 100% PES ; dimensions du profil +/-40 x 25 mm; dimensions replié +/-148 x 65 x 7 cm; poids +/-7kg, pour usage extérieur • dimensions de la toile +/-45 x 135 cm et en 100% polyester 230 gr, résistante aux UV; charge maximale +/-95 kg;	QP	Pièce	300			21%

Nr.	Description	Type	Unité	QT (5ans)	EHP. en chiffres htva	Total htva	TVA%
	• Exemple de logo sur le transat : Leefmilieu Brussel – Bruxelles Environnement						
12	Bâtons en bois (compatibles avec le poste 11). Caractéristiques: 2 bâtons sont nécessaires par transat.	QP	Pièce	600			21%
13	Tour de cou - mécanisme déroulant Couleur : couleur au choix mais le logo doit rester lisible. Le choix final incombe au pouvoir adjudicateur. Matière première, production et impression : cf. clauses techniques Pour cet article, outre le logo de BE, il faut également y imprimer un slogan bilingue (FR/NL) - Texte susceptible d'être modifié par le pouvoir adjudicateur: « Parce que la diversité, c'est dans notre nature... » / « Omdat diversiteit in onze natuur zit... »	QP	Pièce	1000			21%

Total HTVA :	
TVA :	
Total lot 5 TVAC :	

Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. Le montant total HTVA (la quantité de produits x le prix unitaire) doit être à chaque fois arrondis à 2 chiffres après la virgule.

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à le Fonction :

Nom et prénom :

Légende :

o QP ou Q.P. : un poste à **quantité présumée**. Ceci signifie que la quantité du poste ne peut être définie avec précision à l'avance dans le CSCH et qu'il ne peut donc être donné qu'une approximation. Pendant l'exécution, cette quantité peut s'avérer supérieure ou inférieure à la quantité présumée signifiée donc dans le CSCH. Lors du décompte final, le décompte de tous les QP est toujours fait séparément.

o **QF ou Q.F.** : un poste à **quantité forfaitaire**. Ceci signifie que la quantité du poste est définie avec exactitude dans le CSCH et ne peut en aucun cas être dépassée pendant l'exécution, sauf suite à l'approbation d'un décompte.

o **PT / PG** : un poste à **prix total / global**. La quantité est 1, le prix total du poste est donné.

o **MF** : un poste à **montant fixe**. Ceci signifie que le montant est fixé à l'avance et qu'il sera le même dans toutes les offres, p.ex. pour les essais.

o **SR** : une somme réservée. Ici aussi, le montant est fixé à l'avance et sera le même dans toutes les offres, p.ex. pour des travaux supplémentaires. Cette somme ne sera typiquement pas entièrement utilisée.

N'est pas sensible à la casse (majuscules). Si non complété, 3P suppose qu'il s'agit d'une quantité présumée (QP).

o **PM** : un poste pour **mémoire**. Ceci est une ligne où l'on n'ajoute pas d'estimation ou de quantité, mais utilisée à titre informatif. (par exemple: pour mentionner quels éléments sont inclus dans les postes ci-dessus). Si l'on ajoute une estimation et une quantité, ce poste sera repris dans la liste des postes du métré, mais le prix n'est pas comptabilisé dans l'estimation ou l'offre (et n'est pas montré au soumissionnaire).